VENDREDI 24 JUILLET 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1895
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un Tour de France et de terroir dans la Nièvre



Le lien entre le monde agricole et le Tour de France n'est plus à démontrer. On en a encore eu un bel exemple les 15 et 16 juillet à l'occasion du passage du peloton dans la Nièvre. Chambre d'agriculture, producteurs locaux, association d'éleveurs, FDSEA et Jeunes Agriculteurs se sont mobilisés pour bénéficier de l'exposition médiatique apportée par l'évènement, et pour faire de ce moment un sommet de convivialité. Et ce n'est pas fini : début août, c'est en Côte-d'Or que les choses vont se passer, avec le passage du Tour de France féminin.

Pages 4 et 5



PRODUCTIONS *Élevage* P.10

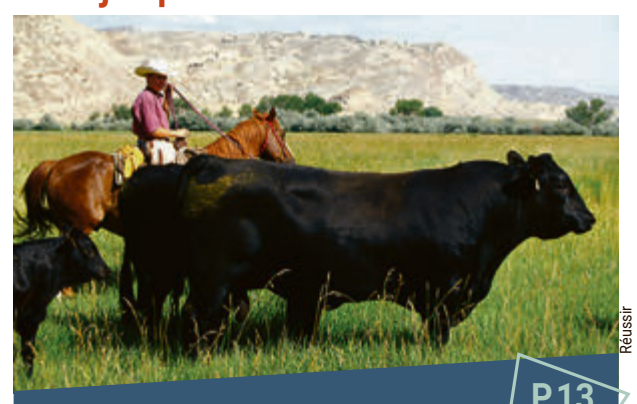
Portrait // Il a tondu un million de moutons



Arvalis

PRODUCTIONS *Culture* P.11

Céréales // Gestion de l'ergot : un enjeu pour la filière céréalière



Réussir

RURALITÉ *Enseignement* P.13

Formation // Un stage agricole à l'étranger, ça vous tente ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 TOUR DE FRANCE : LA NIÈVRE N'A PAS FAIT QUE REGARDER PASSER LE TOUR

.05 EN SAÔNE-ET-LOIRE : OH LA VACHE !

.06 SÉCHERESSE : DES AIRS DE 1976

.07 CONCOURS : FOIRE-CONCOURS AUX CULARDS ET FOIRE AUX OVINS À MOULINS-ENGILBERT

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 SANITAIRE : UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE GDS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

.09 CERTIFICATION : UNE IGP INÉDITE AU PIED DES SAPINS DE NOËL DU MORVAN

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 OVINS : IL EN A TONDU UN MILLION

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 GESTION DE L'ERGOT : UN ENJEU POUR LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENSEIGNEMENT

.12 MAISON À LA CAMPAGNE : UN MARCHÉ QUI PROGRESSE DANS UNE RÉGION MOINS ATTRACTIVE

.13 FORMATION : UN STAGE AGRICOLE À L'ÉTRANGER, ÇA VOUS TENTE ?

SERVICES

.14 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.16 PETITES ANNONCES

.17 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // OXYGÈNE

.19 AUTOMOBILE : EST-CE LE BON MOMENT DE PASSER À LA VOITURE ÉLECTRIQUE ?

.20 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : LA FERRANDAISE, DE L'EXTINCTION AUX PROJECTEURS DE PARIS



// LE DESSIN

// EN BREF

Loi d'urgence Malgré les divisions, l'Assemblée valide le compromis trouvé en CMP

Après une séance houleuse, plusieurs fois interrompue, l'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du 20 au 21 juillet, le projet de loi d'urgence tel que proposé par la commission mixte paritaire (CMP), assorti d'une modification par amendement concernant la gestion de l'eau.
Le texte a été adopté à 296 pour, 224 contre, 41 abstentions, grâce à l'extrême-droite, la droite et une partie du bloc central. Divisés, les principaux groupes du bloc central (Modem, LREM, Horizons) ont annoncé en séance que leurs députés voteraient *«majoritairement»* pour.
Le gouvernement n'a pas déposé ni accepté d'amendement visant en retirer la réautorisation de l'acétamipride et du flupyradifurone, alors que plusieurs députés, y compris du bloc central, avaient déposé des demandes en ce sens. L'exécutif a toutefois proposé un amendement, rejeté en séance, visant à faire passer de deux à six mois, le délai d'examen préalable de l'Anses. Un autre amendement gouvernemental a été adopté, qui vise à retirer une disposition sur la gestion de l'eau jugée inconstitutionnelle. Le texte et les amendements votés à la chambre basse, doivent encore être adoptés dans la même chorégraphie au Sénat ce 21 juillet pour être validés définitivement. Près de l'Assemblée, aux Invalides, des centaines de personnes se sont rassemblées à l'initiative d'une vingtaine d'organisations (Confédération paysanne, Générations Futures, Cancer Colère, Greenpeace France ou encore Pollinis) dénonçant les conséquences du texte sur l'eau, la santé et l'avenir de l'agriculture.

Loi d'urgence L'exécutif n'a pas déposé, ni validé d'amendement écartant l'acétamipride

Des parlementaires Les Républicains (LR) craignaient ce scénario à l'approche de l'examen du projet de loi d'urgence issu de la commission mixte paritaire (CMP) : le gouvernement n'a pas proposé de supprimer, par voie d'amendement, la dérogation sur l'acétamipride. Et il n'a pas non plus laissé les députés le faire.
Plus tôt dans la journée, Matignon avait indiqué à l'AFP qu'il laisserait le Parlement *«trancher»*. *«L'interdiction (de l'acétamipride) demeure le principe»*, déclarait l'entourage du Premier ministre. Des députés Renaissance - dont l'ex-Première ministre Elisabeth Borne, MoDem et Liot l'ont pris au mot en déposant des amendements de suppression de l'article, tout comme Aurélie Trouvé. Mais à cette étape de la procédure, le gouvernement bénéficie d'un droit de veto, et peut autoriser ou entraver leur mise au vote. Plusieurs sources parlementaires ont assuré à l'AFP que l'exécutif avait refusé de mettre au vote ces amendements, tant qu'ils ne sont pas signés par un chef de groupe. *«Ils inventent des règles»*, tance une source parlementaire qui estime que le gouvernement cherche à *«se défausser»*. Sollicité par l'AFP, le gouvernement n'avait pas donné de réponse sur des amendements retenus ou retoqués à 22h00. En séance, les ministres n'ont pas fourni de plus ample explication. Le président du groupe LREM, Gabriel Attal a dénoncé un *«gâchis»*, se demandant pourquoi Matignon avait pu laisser entendre que ces amendements auraient pu être examinés, avant de se rétracter.

Engrais Feu vert des Vingt-sept à l'aide de 540 M€ de la réserve agricole

Les États membres ont, comme prévu, donné le 17 juillet en comité sur l'organisation commune des marchés leur feu vert à l'aide d'urgence de 540 millions € (M€) pour soutenir les agriculteurs face à l'envolée des prix des intrants dans le cadre de la réserve agricole. La répartition entre les Vingt-sept n'a pas évolué par rapport à la proposition initiale : la France va récupérer la part la plus importante avec 107,1 M€ (soit 19,8 % du total) suivie de la Pologne 66,6 M€ (12,3%), de l'Allemagne 60,3 M€ (11,2%), de l'Espagne 50,2 M€ (9,3%) et de l'Italie 45,6 M€ (8,4%). Les États membres pourront compléter cette aide européenne à hauteur de 200% par des fonds nationaux. « Afin de garantir l'efficacité de cette mesure d'urgence, les agriculteurs devront recevoir l'aide financière le plus rapidement possible. Les États membres devront donc distribuer l'aide d'ici le 28 février 2027 », précise la Commission européenne.

// EN CHIFFRES

La tonnellerie française à nouveau en fort recul

Le chiffre d'affaires des entreprises adhérentes à la Fédération des tonneliers de France s'est contracté de 11,7 % en valeur en 2026 par rapport à 2025, après une baisse de 9,5 % entre 2025 et 2024. Avec 485 871 fûts vendus, le volume est également en recul de -14 %. Le continent américain est le marché le plus en recul puisque la baisse y atteint 20,6 % en valeur et 23,6 % en volume à un an d'intervalle. *« En recul depuis deux exercices à hauteur de 29 % en volume, l'activité de la tonnellerie française est directement touchée par les incertitudes qui pèsent sur les marchés mondiaux des vins et spiritueux »*, a commenté Magdeleine Allaume, présidente de la Fédération des tonneliers de France, faisant allusion aux mesures de l'administration Trump et aux taxes imposées par la Chine. Après les niveaux de demande exceptionnels de l'après-crise sanitaire, la filière subit en outre *« le contrecoup du déstockage des surstocks accumulés en aval »*, estime la fédération, qui ne voit pas pour l'heure *« d'affaiblissement durable »* de la demande.



iStock

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// MOYENS DE PRODUCTION

Le Gouvernement annonce une aide d'urgence pour l'achat d'engrais azotés

Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'une aide destinée à permettre aux agriculteurs de passer le cap de la hausse des coûts des engrais azotés. Un choix déterminant pour la campagne 2027.



Capture d'image X

Lors de la conférence de presse du 9 juillet annonçant l'aide sur les engrais azotés.



L'une des orientations des aides du Gouvernement, c'est aussi de favoriser l'épandage d'effluents d'élevage.

Selon l'Association des producteurs de blé (AGPB), plus de 80 % des céréaliers ont un revenu négatif pour la troisième année consécutive et tout porte à croire que l'année 2026 ne sera pas meilleure. En attendant, les trésoreries des exploitations sont exsangues. *« Pour sécuriser la prochaine campagne agricole de 2027 et inciter les céréaliers à acheter des engrais, le gouvernement met en place une aide exceptionnelle »*, a annoncé Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, le 9 juillet dans une conférence de presse. Cette allocation exceptionnelle cible les achats d'engrais azotés simples (urée, ammonitrates et solution azotée) réalisés entre le 1er juin dernier et le 30 septembre prochain.

Pour chaque tonne facturée, une aide de 50 € sera versée. Dans les exploitations où les achats d'engrais NPK (azote, phosphore, potassium) représentent plus de 10 % de l'ensemble des charges, l'aide allouée est portée à 70 €/t. Seules les demandes d'aide d'un montant supérieur à 750 € par exploitation seront honorées. Les quantités d'engrais azotés partiellement prises en charge (50 €/t ou 70 €/t) n'excéderont pas la moitié des volumes achetés la campagne passée. Si une exploitation s'est fait livrer 40 tonnes d'urée en 2025, le montant de l'aide plafonnée sera équivalent à l'achat de 20 tonnes de fertilisants sur présentation de factures acquittées.

Optimiser l'usage des fertilisants

Un tel dispositif inciterait les céréaliers à optimiser l'épandage de fertilisants. Estimé à 145 millions d'euros, ce « plan urgence engrais » sera financé par des fonds européens (107 millions européens versés par la Commission européenne) complétés par des crédits nationaux d'une quarantaine de millions d'euros. FranceAgriMer traitera les demandes d'aide à partir du 1er août et selon Annie Genevard, les démarches administratives à suivre pour obtenir satisfaction seront simples. Hormis le formulaire dûment rempli, chaque céréalier joindra à son dossier les copies de ses factures d'engrais azotés acquittées depuis le 1er juin dernier. Mais si un agriculteur est éligible à l'aide majorée de 70 € par tonne d'engrais azoté, il joindra à sa demande d'aide les pièces nécessaires pour prouver que ses achats de fertilisants NPK équivalaient, en 2025, au moins à 10 % de ses charges. Le 1er octobre, *« un point de situation permettra d'apprécier l'évolution du prix des engrais lié à la situation au Proche-Orient »* affirme Annie Genevard. Le dispositif pourrait être prolongé durant l'automne pour qu'il bénéficie aux agriculteurs qui récoltent tardivement leurs cultures (maïs, pommes de terre, betteraves). En complément du « plan urgence engrais », le gouvernement *« engage une stratégie de long terme visant à réduire la dépendance de la France aux engrais importés et à renforcer la compétitivité de la filière autour de trois priorités »*, affirme Annie Genevard.

Valoriser les effluents d'élevage

Dans les champs, il s'agira d'optimiser l'utilisation d'engrais azotés en s'appuyant sur des outils d'aide à la décision. 15 % d'engrais en moins pourraient alors être épandus, selon la ministre. Il s'agira aussi de *« porter à 30 % la part des systèmes de production à bas intrants et d'atteindre 2,7 millions d'hectares de légumineuses cultivées à l'horizon 2030. »*

Enfin, les effluents d'élevage seront valorisés pour réduire l'emploi d'engrais chimiques. *« Produire davantage en France, c'est protéger nos agriculteurs et préparer l'avenir »*, a déclaré Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie. Aussi, l'État *« accompagnera un programme d'investissement industriel de 2 milliards d'euros (Md€) sur dix ans, soutenu à hauteur de 620 millions d'euros par le budget de l'État. Ces fonds financeront l'accroissement et la modernisation des capacités de production décarbonée d'engrais azotés des usines du Havre et du Petit-Quevilly en Seine-Maritime et de celle de FertigHy dans la Somme »*, a expliqué le ministre. D'ici 2032, ces investissements permettront d'augmenter de 20 % la production nationale de fertilisants azotés.

Christophe Soulard

Des réactions contrastées

Après l'annonce gouvernementale, la FNSEA a salué dans un communiqué une « bouffée d'air » pour la trésorerie des exploitations, une réponse qu'elle réclamait depuis ses premières alertes en janvier. Pour l'AGPB, ce dispositif constitue un « premier pas » nécessaire, bien qu'il faille aller plus loin pour surmonter une crise structurelle menaçant les prochains semis. Les Jeunes Agriculteurs (JA), tout en accueillant favorablement l'initiative, regrettent des critères d'éligibilité qui excluent une partie des jeunes ayant le plus besoin de soutien. La critique la plus vive vient de l'AGPM, qui dénonce un plan « déconnecté de la réalité » et une « insulte » pour les maïsiculteurs. Ces derniers, qui achètent traditionnellement leurs engrais entre novembre et avril, se retrouvent de fait exclus du dispositif.

Les éleveurs réclament l'équité des aides

Dans une période particulièrement délicate pour l'élevage, les organisations du secteur (FNB, FNEC, FNPL et FNO) ont déploré que les modalités retenues dans le calcul des aides aux engrais *« excluent »* la plupart des éleveurs du dispositif annoncé. L'aide étant plafonnée selon une référence correspondant à seulement la moitié de la consommation d'engrais de 2025, le mécanisme *« écarte mécaniquement de l'aide la majorité des éleveurs de bovins, ovins et caprins »*, regrette un communiqué commun des fédérations d'éleveurs. *« Le renchérissement des coûts de production ne mériterait donc pas la même attention, la même réponse publique quand il s'agit des éleveurs ? »*, s'interrogent les syndicats, qui relèvent un sentiment de *« deux poids, deux mesures »*. Les organisations demandent à la ministre de l'Agriculture de réviser les dispositions d'éligibilité de cette mesure, *« pour restaurer l'équité »*.



// TOUR DE FRANCE

La Nièvre n'a pas fait que regarder passer le Tour

De la fête, du spectacle et une agriculture très impliquée : le passage du Tour de France dans la Nièvre, les 15 et 16 juillet, aura été une réussite sur laquelle nous revenons en images.

Avec le Tour de France, où qu'il passe dans le pays, c'est toujours la même atmosphère : on sent les choses monter progressivement, une excitation festive qui prend toutes sortes de visages. Le passage, les 15 et 16 juillet, de la Grande Boucle dans la Nièvre, n'aura pas fait exception. En provenance de Vichy, le peloton a déboulé à Nevers pour une arrivée d'étape le 15 juillet, sous la canicule. Le lendemain, il repartait du circuit automobile de Magny-Cours, direction Chalon-sur-Saône. À chaque fois, l'univers agricole local aura été bien représenté, que ce soit par la présence, le 15 juillet à Nevers, de la FDSEA ou de la Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'agglomération de Nevers. Là étaient proposées des dégustations de viande avec l'IGP Charolais et l'Agneau nivernais. La Chambre avait aussi son stand sur le village départ du Tour, sur le circuit de Magny-Cours, le lendemain, avec le Département de la Nièvre, la Chambre de commerce et d'industrie et l'agence Nièvre Attractive. Pour faire patienter le public très nombreux venu voir le peloton et la caravane publicitaire, l'équipe de la Chambre d'agriculture proposait un stand qui permettait de découvrir l'agriculture locale à travers des jeux. Les enfants pouvaient dessiner sur place ou tester leur habileté sur un parcours de petits tracteurs à pédales. On pouvait, par ailleurs, tester ses connaissances sur les animaux ou les productions végétales, ainsi que sur les applications dans la vie courante de toutes ces productions. On pouvait également gagner des produits avec le réseau Bienvenue à la ferme.

Cercy-la-Tour en fête

De l'agricole, il y en avait aussi, et de manière assez spectaculaire, à Cercy-la-Tour. Le peloton, parti de Magny-Cours vers 13 h 30 a traversé la petite commune nivernaise environ une heure plus tard mais dès le matin, le Comité des foires de Cercy avait lancé la fête. Sur place, on pouvait manger de la viande charolaise et suivre l'étape du jour sur écran géant. On pouvait aussi croiser Bernard Hinault, ami d'éleveur local. L'ex-champion cycliste, et à ce jour, dernier vainqueur français du Tour, a lui-même pratiqué l'élevage de chevaux et de bovins charolais. Il est venu plusieurs fois à Cercy-la-Tour pour y acquérir des animaux. Il était donc en terrain connu…

Berty Robert



L'équipe de la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur son stand au circuit de Magny-Cours.



Le passage du peloton à Cercy-la-Tour.



Le comité des foires de Cercy-la-Tour permettait au public de suivre l'intégralité de l'étape du jour sur grand écran, tout en se restaurant.



Bernard Hinault, champion cycliste mais aussi ancien éleveur, n'était pas en terre inconnue à Cercy-la-Tour.



À Magny-Cours, la caravane publicitaire a ravi le public venu en masse.



Toujours un grand moment : le passage de la caravane publicitaire, ici à Cercy-la-Tour.



À Magny-Cours, Cyrille Forest (à gauche) président de la Chambre d'agriculture, en compagnie des sénateurs de la Nièvre, Nadia Sollogoub et Patrice Joly.

// ET EN SAÔNE-ET-LOIRE

71

Oh la vache !

Le passage du Tour de France est toujours un événement. À Toulon-sur-Arroux, en Saône-et-Loire, la date du 16 juillet était cochée sur l'agenda depuis longtemps.



L'œuvre des agriculteurs de Toulon et Issy-l'Évêque vue du ciel... Chapeau !



Tantôt blanc, tantôt rose : le bikini de la vache changeait de couleur grâce à l'intervention des bénévoles, munis de plaques bicolores.

et agrémenter la journée, il y a le passage de la caravane publicitaire, longue de 12 kilomètres et généreuse en petits cadeaux. Pour ne pas revenir les mains vides, mieux vaut être attentif et rapide, car même des adultes peuvent venir vous *« chopper »* des goodies au niveau de vos propres pieds ! Attention toutefois de rester très vigilant, les voitures vont très vite et il est même très étonnant qu'il n'y ait pas plus d'accidents. Il y a aussi les animations préparées par la population locale. À ce titre, une magnifique fresque avait été imaginée par les agriculteurs de Toulon et Issy-l'Évêque dans le cadre d'un concours lancé par la FNSEA. Le passage de l'hélicoptère de France Télévisions a immortalisé cette vache de plus de 2 000 m² en bikini, qui changeait de couleur grâce à l'intervention d'une douzaine de JA. Près de 100 bénévoles ont participé à l'opération. *« Ça fait une semaine que l'on bosse dessus… Heureusement, c'est réussi, ça valait le coup. Nous avons utilisé, entre autres, du compost et de la sciure »*, nous indique un éleveur, membre de l'organisation.

AG



Un petit bout de saucisson, s'il vous plaît, la team Cochonou !

Les cyclistes du Tour vont tellement vite que l'on n'en « profite » que quelques secondes et on devine, parfois à peine, le maillot jaune. Les heures d'attente sont pourtant nombreuses car les axes routiers sont fermés bien en amont. Heureusement, pour nous faire patienter



Notre « moisson » à nous, après le passage de la caravane.



Pas facile de reconnaître les cyclistes... Nous avons tout de même aperçu le maillot jaune puis deviné Paul Seixas sur nos photos.

// TOUR DE FRANCE FÉMININ

21

Sur le pont à Gevrey-Chambertin !

La FDSEA de Côte-d'Or et les Jeunes Agriculteurs seront présents à l'occasion du contre-la-montre entre Gevrey-Chambertin et Dijon le 4 août. Au-delà du plaisir de la compétition, chacun pourra aussi découvrir les métiers de l'agriculture.

Le Tour de France masculin connaîtra son vainqueur le 26 juillet sur les Champs-Élysées, mais dès le 1er août, c'est le Tour de France féminin qui prendra le départ depuis Lausanne, en Suisse.

Et ce tour-là va passer par la Côte-d'Or. Notre département servira de cadre à un contre-la-montre entre Gevrey-Chambertin et Dijon, mardi 4 août. Une journée au cours de laquelle l'agriculture compte bien se mettre en lumière. C'est pourquoi la FDSEA 21 et les Jeunes Agriculteurs vous donnent rendez-vous, de 10 heures à 18 heures. Toute la journée, sur le village Départ, à Gevrey-Chambertin, un stand, tenu avec l'Anefa, permettra de découvrir et promouvoir les métiers de l'agriculture dans une ambiance festive.
De leur côté, les JA du canton de la Côte tiendront une buvette avec possibilité de se restaurer (sandwich de viande et frite). Sur place la FDSEA distribuera aussi des tee-shirts et des drapeaux. *« Nous avons un challenge,* explique Charlène Efligenir, animatrice de la FDSEA, *celui de faire une ola au passage de la caravane publicitaire, avant celui des coureuses. Les visiteurs pourront aussi s'essayer à notre jeu "game of bottes" ».*

À noter également que les JA du canton de la Côte réaliseront une fresque qui se situera à l'entrée de Marsannay-la-Côte. Sur la promotion des métiers agricoles, il sera possible de se renseigner de manière ludique sur les opportunités de carrière.

Berty Robert



Charlène Efligenir, animatrice de la FDSEA 21, avec l'un des tee-shirts qui seront distribués le 4 août à Gevrey-Chambertin.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// SÉCHERESSE

21

Des airs de 76

Michel Baudot, éleveur près de Semur-en-Auxois, compare l'année en cours à celle d'il y a un demi-siècle.

Nous écrivons ces lignes une semaine avant la sortie de ce journal. Si la pluie est revenue d'ici-là et si les inquiétudes relayées dans cet article se sont estompées, ce ne sera que tant mieux ! Au lendemain du 14 juillet, la situation était toujours très préoccupante en Côte-d'Or, et même ailleurs. À tel point que Michel Baudot, éleveur à Pont-et-Massène, n'hésitait pas à comparer 2026 à 1976 : *« Il y a beaucoup de points communs… Dans les deux cas, le printemps a été froid et sec, avec très peu de fourrages récoltés par la suite. Le chaud est aussitôt arrivé, avec des prairies dans un état très vite préoccupant ! Je ne sais plus si, à l'époque, nous avions atteint les 40 °C, mais la sécheresse était rude et avait duré très longtemps. L'année 2003, elle, avait été très difficile également, mais nous avions récolté un certain volume de fourrages en amont… Là, les quantités disponibles sont moindres et l'affouragement a commencé très tôt »*. Michel Baudot partage plusieurs souvenirs de 1976 : *« je n'avais que 15 ans, mais je m'en souviens comme si c'était hier. Nous avions tondu les arbres pour que les vaches mangent des feuilles vertes, le maïs avait été entièrement fauché à la faux et distribué chaque jour manuellement. Des taureaux de 18 mois destinés à la reproduction avaient été bradés et réorientés vers l'engraissement en Grèce, ils étaient pesés et embarqués à la gare des Laumes. Tous les jours, des dizaines de tracteurs de l'Auxois-Morvan allaient chercher de la paille dans l'Yonne. L'armée était même mobilisée. La situation était critique. Un autre fait marquant mérite d'être mentionné : il y avait une très belle solidarité entre agriculteurs. En 1976, il n'aurait pas été possible de voir des milliers d'hectares alimenter des méthaniseurs si les hangars et silos des éleveurs se vidaient. Heureusement que les frigos des Français ne craignent pas le vide cette année grâce à l'Ukraine et au Mercosur ! »*.

Des précipitations salvatrices

La pluie, fort heureusement, était revenue en abondance en septembre : *« les prairies devaient être re-semées, nous disaient des ingénieurs… Finalement, l'herbe était très bien repartie, sans la moindre intervention de notre part. J'espère que les précipitations reviendront le plus vite possible cette année, et bien avant septembre… Des orages sont annoncés ? Nous verrons bien. Rien n'est perdu, même si 2026 est très mal embarquée. C'est vraiment dommage, car l'élevage restait sur une campagne 2025 plus que correcte au niveau des récoltes et des prix de vente, si l'on fait bien sûr abstraction des crises sanitaires FCO et DNC localisées… »*. Le Gaec Baudot élevage avait décidé de mettre davantage de vaches à la reproduction, pensant vendre des bêtes pleines à l'automne : *« c'est un pari que nous avons pris, il est loin d'être gagné pour le moment. Les animaux souffrent comme tout le monde et l'alimentation se fait rare. Et des vaches vendues depuis quatre semaines sont toujours chez nous, le marché ne tire pas vers le haut »*. Le maïs n'est pas en mesure de rassurer Michel Baudot : *« les plus beaux sujets que nous avons ne font qu'un mètre de haut, nous n'avons jamais vu ça mon frère et moi… Il n'y aura pas de grains cette année. Nous comptions pourtant sur une récolte digne de ce nom pour engraisser nos femelles, mais c'est perdu d'avance »*. L'éleveur ne cache pas son mécontentement devant *« l'absence de la moindre mesure politique ou agricole à la hauteur de la situation »* : *« il est très étonnant qu'aucun arrêté n'ait été pris pour interdire le broyage de la paille, alors que la souveraineté alimentaire est un objectif national, si j'ai bien compris… Concernant nos bovins, il est regrettable qu'aucun nouveau marché n'ait été trouvé à l'export comme ce fut le cas en 2012 ou 2013 avec la Turquie. Je le redis : nous ne pouvons pas engraisser nos animaux ! En faire partir un maximum en maigre, je ne sais pas où, au Maghreb ou au Moyen-Orient, dans des bateaux, permettrait de désengorger le marché et de maintenir les cours des bovins. Ce qui n'est pas le cas en ce moment »*.



Le sélectionneur charolais regrette *« qu'aucune mesure politique ou agricole ne soit à la hauteur de la situation »*.

On croise les doigts

En attendant un quotidien meilleur, le Gaec Baudot Élevage s'adapte comme il le peut : *« la priorité est bien entendu donnée à la santé de nos vaches. Nous avons commandé de la paille, sans savoir si le volume choisi nous permettra d'aller jusqu'au bout… La durée de cette sécheresse le décidera. Peut-être ne sommes-nous qu'à mi-parcours de cet épisode caniculaire, peut-être qu'une partie des problèmes sera réglée dans quelques jours, nous ne savons pas… Pour la toute première fois, nous avons réservé de la sciure de bois que nous utiliserons en litière en fin d'année. En ce qui concerne l'eau, nous avons investi dans de nouveaux équipements et de nouveaux puits depuis 2003. Cela portait ses fruits jusqu'à présent mais la situation devient très fragile, avec des points d'eau qui marquent de plus en plus le pas. Il y a deux ou trois ans, nous avions déjà anticipé ce type de sécheresse en réduisant notre surface en céréales, pour faire davantage d'herbe et de ray-grass. Nous allons sans doute continuer dans ce sens, avec la volonté de récolter le plus tôt possible dans l'année »*. Michel Baudot partage un dernier mot sur cette sécheresse : *« elle est d'ampleur nationale voire européenne, ce qui rajoute de la difficulté à la gérer. Je ne sais pas si 2026 est un accident climatique ou le signal d'un changement auquel il faudra faire face régulièrement… Si tel est le cas, cela deviendra compliqué d'élever du bétail. Il faudra changer beaucoup de choses ou arrêter de gré ou de force ! »*.

AG

// CONJONCTURE

21

On fait quoi, maintenant ?

Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, a convoqué tous les partenaires de la profession à l'occasion d'un conseil de l'agriculture.

L'ambiance est très morose dans les campagnes. *« Tous les secteurs se cassent la gueule, y compris ceux qui allaient bien jusqu'à présent. Les moissons sont terminées : il était temps de faire le point tous ensemble autour d'une table »*, lance Antoine Carré. Le président de la FDSEA de Côte-d'Or avait convoqué les banques, les organismes stockeurs, les assurances, les cabinets comptables et la MSA. *« Il était important de voir si tout le monde dresse le même constat. Et bien, c'est le cas. Les exploitations dans le rouge sont de plus en plus nombreuses : nous demandons que des mesures concrètes soient mises en œuvre très rapidement pour qu'elles puissent passer le cap »*, poursuit le responsable syndical. L'heure est effectivement grave après les différentes interventions du jour : *« nous ne sommes qu'au début de nos peines entre la gestion de l'eau et de la nourriture, des ventes à pertes et des charges beaucoup trop élevées. Cette situation est historique en termes d'économie et même de météo, cette dernière fait perdre de la production tous les jours, aussi bien dans les cultures qu'en élevage. Nous avons aussi une guerre de la paille, c'est une triste réalité »*.



Vendredi dernier, lors du rendez-vous à Bretenière.

Dur pour tout le monde

Sylvain Fleury pour les bovins allaitants, Thomas Cotiby pour les laitiers puis Clément Babouillard pour les grandes cultures, ont pris successivement la parole. Sylvain Fleury avait préparé un document dans lequel étaient mentionnés plusieurs éléments chiffrés, pour une ferme de 200 ha comptant 110 vaches. Les pertes liées à la baisse du prix des broutards s'élèvent à 36 000 euros, le surcoût *« foin »* est estimé à 6 000 euros, les charges de mécanisation augmentent du même montant. Les pertes dues à la sécheresse dépassent au total les 50 000 euros sur une durée de deux mois, en intégrant la main-d'œuvre. Sylvain Fleury a plusieurs fois cité les éleveurs ayant accumulé des pertes FCO : *« ce sont les oubliés du système ! Pour eux, les pertes dépassent la barre des 100 000 euros. Ces montants font très peur, ils se demandent comment ils paieront leurs factures à la fin de l'année. Que faisons-nous avec ça ? Je pose la question ! »*. Thomas Cotiby n'a pas dressé un tableau plus rose pour le monde laitier, avec des baisses très importantes de production, des animaux très affaiblis et une très mauvaise récolte de maïs en perspective. Les premiers champs ensilés devraient l'être dans les toutes prochaines heures. *« Beaucoup d'exploitations comptent sur cette culture mais du maïs, il est impossible d'en trouver, sauf peut-être dans le Nord où les prix sont deux fois plus élevés »*, s'inquiète le président des JA. Clément Babouillard a une fois de plus alerté de la situation économique encore plus grave des fermes en zone intermédiaire : *« en termes de trésorerie, c'est du jamais vu. Ce n'est plus une crise, c'est une mutation. Nos organismes professionnels sont fragilisés eux aussi. Encore une fois, plus que jamais, il nous faut une Pac ambitieuse avec une spécificité beaucoup plus affirmée pour les zones intermédiaires qui n'en peuvent plus »*.

Tout est à imaginer

Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, était lui aussi présent à ce rendez-vous. *« Jamais une réunion de ce type n'avait eu lieu aussi tôt dans l'année, cela montre l'importance de nos échanges. Les difficultés, mais aussi les tensions, sont nombreuses sur le terrain, à l'image de conflits que nous avons à gérer pour l'usage de l'eau. En termes de paille, un exemple me concernant : j'ai reçu une offre venant d'un pays limitrophe à 130 euros/t, mais je l'ai déclinée poliment pour que cette paille reste disponible pour les éleveurs de notre département. Nous ne sommes pas les seuls à être touchés… Nous devons avoir une feuille de route très rapidement pour la transmettre à la Préfète. En Côte-d'Or, ces 20 ou 30 dernières années, nous avons toujours eu de bonnes discussions, de bonnes concertations, j'allais dire une bonne cohésion entre OPA, ce n'est pas le cas dans tous les autres départements de France. Il faut que cela continue pour sauver notre agriculture »*. Pour Antoine Carré, *« tout est à imaginer, tout est bon à prendre pour y arriver ». « Nous attendons des efforts des banques et de la MSA pour redonner un souffle aux exploitations côte-d'oriennes. Des baisses de taux d'intérêt sont obligatoires. Nous ne sommes pas dupes : les banques viennent de réaliser une année record, elles peuvent se le permettre. Et pourquoi pas une année blanche du côté de la MSA ? »*.

AG

// CONCOURS

58 Foire-concours aux culards et foire aux ovins à Moulins-Engilbert

Deux rendez-vous sont proposés à Moulins-Engilbert, les 30 juillet et 4 août, pour les bovins et ovins.

Toujours organisée par le Comité des foires de Moulins-Engilbert et la Sicafome, la foire-concours aux culards va se tenir jeudi 30 juillet, sur le site du marché au cadran. Quarante-huit élevages ont engagé des animaux pour un total de 187 culards (166 femelles et 21 bœufs) ce qui promet un rendez-vous relevé, et avec du choix. Les opérations de jugement des animaux débuteront à partir de 6 heures. Quant à la vente, elle sera lancée à 8 h 30. Sur place, il sera possible de se restaurer avec un repas proposé à 20 euros et servi par le Comité des foires. Le mardi 4 août, c'est une autre foire qui prendra le relais, toujours à Moulins-Engilbert, mais, cette fois-ci sur le champ de foire de la commune : il s'agit de la foire annuelle d'ovins reproducteurs. Au programme : concours de races charollaise, Texel et Suffolk. Les autres races seront uniquement en présentation. Pour tout renseignement sur ces deux évènements, contactez le 06 84 04 06 89.

Berty Robert



En plus de la traditionnelle foire-concours aux culards du 30 juillet, Moulins-Engilbert servira de cadre à la foire annuelle aux ovins, le 4 août.

Marcel Deneux, un homme de dialogue à l'origine d'une ambition collective pour la filière laitière



La filière laitière a appris avec une profonde émotion la disparition de Marcel Deneux, premier président du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel). Agriculteur, responsable professionnel, homme de dialogue et de conviction, Marcel Deneux appartient à cette génération qui a profondément façonné l'agriculture française d'après-guerre.

Engagé très tôt au sein de Jeunes Agriculteurs - alors appelé Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) - dont il fut président, il a contribué à la modernisation de l'agriculture française. À la tête de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL), puis comme vice-président de la FNSEA, il a œuvré à structurer une filière laitière plus forte, plus organisée et capable d'affronter les grandes mutations économiques. Président de l'Institut technique bovin, aujourd'hui Institut de l'Élevage (Idele), il a défendu l'innovation et le progrès technique au service des éleveurs. À la présidence de la Caisse nationale de Crédit Agricole, il a accompagné le financement et le développement des exploitations agricoles et des territoires. Ancien sénateur de la Somme, il a enfin poursuivi cet engagement au service de l'intérêt général, en portant notamment les enjeux agricoles.

En prenant la présidence du tout jeune Cniel à sa création en 1974, il a posé les fondations d'une interprofession appelée à devenir un acteur majeur de la filière laitière française. À une période charnière, il a su rassembler les différentes familles professionnelles autour d'une ambition commune : construire une filière organisée, capable de relever collectivement les défis sanitaires, économiques et techniques.

« Il fallait créer un cadre pour que les conversations trouvent une issue. »

Visionnaire, Marcel Deneux avait pleinement conscience que l'avenir du lait reposait sur la capacité des producteurs, des coopératives et des entreprises à dialoguer, à partager une vision collective et à agir ensemble. À l'occasion des 50 ans du Cniel, dont il a été le premier président de 1974 à 1982, il rappelait que « l'interprofession est née de la volonté de construire des réponses communes, dans le dialogue et la recherche de l'accord. » Cinquante ans plus tard, cette conviction demeure au cœur de l'action du Cniel.

Tout au long de son parcours, de ses responsabilités syndicales à ses engagements au service des territoires puis de la Nation, il est resté fidèle à ses racines agricoles et à une certaine idée du progrès : un progrès fondé sur l'innovation, la responsabilité et la force du dialogue.

Aujourd'hui, Jeunes Agriculteurs, la FNSEA, la FNPL, l'Institut de l'Élevage, le Crédit Agricole et le Cniel saluent ensemble la mémoire d'un homme dont la vision a contribué à façonner durablement l'agriculture française et à écrire une page fondatrice de l'histoire de la filière laitière. Son engagement, son sens de l'écoute et sa capacité à bâtir des compromis continueront d'inspirer celles et ceux qui œuvrent, chaque jour, au service de notre filière.

Nous adressons nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont partagé son engagement au service de l'agriculture française.

// SANITAIRE

Un nouveau président pour le GDS Bourgogne Franche-Comté

Éleveur dans le Doubs, président du GDS de son département, Lionel Malfroy vient de prendre la présidence du GDS BFC. Dans la veine de son prédécesseur, le Côte-d'orien Pascal Martens, il souhaite que les entités départementales demeurent fortes.

Vous devenez président du sanitaire au niveau régional. Qu'est-ce que cela implique concrètement ?

Lionel Malfroy : *« La dynamique régionale est positive. Il faut la maintenir à ce niveau. Chaque GDS départemental a une entité forte. Ce sont des piliers solides, de terrain, sur lesquels le GDS BFC s'appuie. La production bovine est dominante dans notre région, elle constitue une commission importante du GDS BFC avec près de 2 millions d'animaux dont 600 000 rien que pour la Saône-et-Loire. Nous avons aussi des sections plus modestes mais qui ont un intérêt certain pour la dynamique du sanitaire. Les sections ovine, caprine, apicole, aquacole, porcine… autant d'organismes à vocation sanitaire regroupés au sein du GDS qui permettent de la réactivité en cas de coup dur. J'en veux pour exemple nos collègues venus de la Haute-Saône ou de la Saône-et-Loire lorsqu'il a fallu dépeupler le cheptel touché par la DNC ».*

> ***« Le sanitaire ne se gère pas via les réseaux sociaux. Il se gère par les éclairages scientifiques et techniques. C'est la seule règle qui vaille si l'on veut conserver le travail de nos aînés »***

Il n'est sans doute pas toujours évident de faire cohabiter tout le monde…

L.M. : *« Les GDS sont asyndicaux et impartiaux ! J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises lors des épisodes de DNC bovine : le sanitaire ne se gère pas via les réseaux sociaux. Il se gère par les éclairages scientifiques et techniques. C'est la seule règle qui vaille si l'on veut conserver le travail de nos aînés ».*

Sur le sanitaire quels sont vos objectifs ?

L.M. : *« Zéro IBR en 2027 en région ! C'est fondamental de conserver ce statut car l'impact sur les restrictions ou interdictions de mouvements des bovins a un coût financier et des astreintes très contraignantes. Sur la BVD, l'objectif est d'éradiquer la maladie. Certains éleveurs traînent un peu et il nous faut tirer le dossier vers le haut. Le collectif ça sert aussi à ça : apprendre de ceux qui font mieux. Sur la tuberculose et quelques cas en Côte-d'Or, les éleveurs appliquent la biosécurité mais il faut aussi faire avec les chasseurs. Ils sont des acteurs pour la maîtrise de cette maladie qui reste grave pour les cheptels bovins, ovins et caprins. Nous allons engager un travail de fond pour donner un accès à la consultation du registre sanitaire lors des mouvements d'animaux. C'est une demande forte des marchands de bestiaux. Ça leur ferait gagner du temps mais ce travail d'harmonisation oblige à avancer ensemble vers un outil commun. Un autre dossier me tient à cœur, celui des équins. Nous avons, là aussi, engagé un travail avec Jean-Philippe Bart, président de l'association nationale du cheval de trait comtois (ANCTC). Mieux valoriser la viande, peut être en circuits courts pourrait être une belle opportunité pour cette filière et le sanitaire va de pair avec cette volonté ».*



Lionel Malfroy, éleveur du Doubs et nouveau président du GDS Bourgogne-Franche-Comté.

Le GDS a aussi un rôle d'interface avec les collectivités locales et l'État.

L.M. : *« Plus qu'une interface. Les collectivités, départements et régions peuvent compter sur les GDS pour assurer la mission d'intérêt général qu'est la sécurité sanitaire des élevages et par extension la sécurité alimentaire. Les GDS sont souvent considérés comme le « guichet unique » pour les éleveurs car ils proposent des conseils, des formations… C'est donc un relais essentiel. Il ne faut pas oublier l'échelon européen. Pascal Martens, mon prédécesseur, poursuit le travail avec une représentation de GDS France au plan européen. Aujourd'hui, les enjeux portent sur le Plan sanitaire d'élevage (PSE), outil important pour maîtriser les coûts sanitaires. Leur cadre est menacé par une réglementation européenne qui impose d'aligner le dispositif français sur les règles européennes et notamment les tarifs vétérinaires non harmonisés. La production française pourrait s'en trouver moins compétitive. Le sanitaire c'est vraiment l'affaire de tous. Du plus local à l'international ! ».*

Séverine Vivot

// LABEL

Charolais de Bourgogne change de président

L'association Charolais de Bourgogne vient de désigner le Nivernais Cyrille Forest comme nouveau président. Il succède à un autre Nivernais : Vincent Pommery.

C'est à l'occasion de son dernier conseil d'administration que l'association Charolais de Bourgogne a élu, à l'unanimité, son nouveau président, en la personne de Cyrille Forest, éleveur nivernais et, par ailleurs, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Polyculteur-éleveur de bovins charolais à Cosne-Cours-sur-Loire, Cyrille Forest est engagé depuis de nombreuses années au sein de la filière bovine. Convaincu de l'importance des signes officiels de qualité, il souhaite s'investir au sein de l'Indication géographique protégée (IGP) Charolais de Bourgogne pour faire reconnaître et valoriser auprès des consommateurs le savoir-faire des éleveurs et la qualité de leur production. Reconnue en 2017, l'IGP Charolais de Bourgogne est le fruit de nombreuses années de travail collectif mené par les éleveurs et les professionnels de la filière. Elle valorise une viande bovine, issue d'animaux nés, élevés et finis dans son aire géographique, qui couvre la Bourgogne et plusieurs communes limitrophes. Son cahier des charges exigeant repose sur un élevage extensif à l'herbe et une traçabilité totale des animaux et des viandes. Cyrille Forest succède à un autre éleveur nivernais, Vincent Pommery, élu en 2023. Il entend poursuivre le développement de l'IGP afin de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière et accroître la visibilité de la viande Charolais de Bourgogne auprès des consommateurs, des artisans bouchers, de la restauration et de la restauration collective. La gestion de l'association est également soutenue par l'association Charolais Label Rouge, Qualinea et Interbev BFC.

Berty Robert, avec communiqué



Vincent Pommery, à gauche, président sortant, et Cyrille Forest, qui lui succède.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// CERTIFICATION

Une IGP inédite au pied des sapins de Noël du Morvan

Avec l'obtention, fin mars, de l'Indication géographique protégée (IGP) Sapin de Noël du Morvan, la filière dispose enfin d'un outil apte à préserver ses spécificités et, dans une certaine mesure, un marché soumis à rude concurrence. Il s'agit de la première IGP horticole de France.

En obtenant, fin mars, l'Indication géographique protégée (IGP) Sapin de Noël du Morvan, les producteurs impliqués et leur interprofession n'ont pas fait qu'aboutir au terme d'un processus enclenché il y a huit ans : ils sont aussi les premiers, en France, à obtenir une IGP dans le domaine horticole. Les sapins du Morvan, c'est 30 % du marché annuel français du sapin de Noël et 2 000 ha de cultures répartis sur 47 communes. La culture mobilise près de 150 producteurs qui mettent sur le marché près de 1,2 million de sapins chaque année. Le secteur entre salariés permanents et saisonniers, représente de 500 à 600 emplois. Le marché est à développer, mais aussi à protéger. C'est la motivation première qui a soutenu l'effort d'obtention de l'IGP, face à des sapins venus d'un peu partout en France et même en Europe, mais qui n'hésitaient pas à afficher la mention « du Morvan ». Ce ne sera désormais plus possible.

« Montrer notre savoir-faire »

« Cette IGP, reconnaît Sylvette Robelin, productrice à Saint-Brisson, dans la Nièvre, *on en attend une reconnaissance de notre travail, de notre région et qu'on arrête de mettre l'étiquette « Morvan » sur des sapins qui ne viennent pas d'ici. C'est une protection et une valorisation de notre travail, en prouvant que nous n'avons pas de mauvaises pratiques environnementales. C'est le moyen de montrer notre savoir-faire et de faire évoluer notre image, parce qu'il y a encore beaucoup de personnes qui pensent que nous utilisons en masse du désherbant ou des produits phyto, où qui ne réalisent pas qu'il faut du temps pour faire des sapins de Noël… »* L'entreprise de Sylvette Robelin fait aujourd'hui partie des quatre entreprises ayant obtenu la certification IGP (les trois autres étant Naudet, Bonoron et Colliette). Quatre autres producteurs sont en cours de certification. Ces entreprises attendent de cette évolution un atout à mettre en avant lors des prochaines fêtes de fin d'année. En cela l'IGP devrait aussi constituer un outil de communication précieux et comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, un voyage destiné à la presse nationale était organisé dans le Morvan le 9 juillet. Il a été mis sur pied par Valhor, l'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Un long parcours

Les journalistes présents ont pu, à cette occasion, rencontrer des producteurs, comprendre leurs enjeux, les défis qu'ils relèvent et les atouts qu'ils peuvent mettre en avant. Valhor soutient les labels en s'appuyant sur l'association Excellence Végétale, qu'il finance en grande partie et qui gère les signes de qualité en élaborant, notamment, les cahiers des charges et en veillant à leur respect. L'enjeu étant de favoriser les marchés des filières disposant de ces signes de qualité. Pour accompagner ces journalistes, plusieurs producteurs étaient présents, dont Jean-Christophe Bonoron, Frédéric Naudet (ex-dirigeant des pépinières éponymes), ou encore Pierre Marchand, président de l'Association française des producteurs de sapins de Noël naturel (AFSNN), qui fédère 120 pépiniéristes et producteurs de sapins, dans toute la France. On notait aussi la présence de Sylvain Mathieu, président du Parc naturel du Morvan, qui a soutenu la démarche d'obtention de l'IGP. *« La conduite du dossier d'obtention de l'IGP aura été un long parcours,* rappelait Jean-Christophe Bonoron. *Certains producteurs ont eu du mal à se positionner sur cette ambition, mais, à l'arrivée, le résultat est satisfaisant. Cette IGP, ce sont des engagements, un enregistrement des pratiques, des méthodes culturales telles que l'enherbement des tournières (bandes de terre situées aux extrémités des rangs de sapins) et leur tonte, l'usage d'engrais organiques, la suppression des insecticides (sauf en cas de forte pression). »*

Trois espèces dans l'IGP

Si le processus d'obtention de l'IGP a réclamé huit ans d'efforts (pour mémoire, le passage de la commission d'enquête dédiée dans le Morvan a eu lieu en… 2023) il a pourtant été relativement rapide. Dans ce domaine les dossiers réclament, en moyenne, dix ans de travail afin d'obtenir des validations française, mais aussi européenne. L'enregistrement des pratiques culturales signalé par Jean-Christophe Bonoron s'effectue avec le logiciel MesParcelles de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. *« Il a fallu,* poursuit-il, *rédiger un cahier des charges dans lequel tout le monde devait trouver son compte, entre des structures de tailles très diverses ».* Ce cahier des charges impose, entre autres, d'être producteur dans le Morvan, d'être adhérent à l'Organisme de gestion (ODG), d'être engagé dans la certification environnementale Plante Bleue, ou encore être intégralement tracé, de la plantation jusqu'au point de vente. Trois espèces de sapins de Noël sont intégrées dans l'IGP : l'épicéa, le nordmann et le nobilis.

Berty Robert

Sapins de Noël et canicule

Les périodes de canicule de ces dernières semaines ont des effets sur les productions de sapin de Noël. L'exposition des arbres à un ensoleillement excessif et les températures extrêmes qui assèchent les sols ont des conséquences. C'est un défi pour une culture qui n'a quasiment pas recours à l'irrigation. Un défi également en termes d'organisation du travail. L'entreprise nivernaise Robelin, qui vient d'obtenir sa certification IGP, donne un exemple des évolutions nécessaires : *« nous devons appliquer sur la « flèche » des sapins, pendant une quinzaine de jours, un produit qui en ralentit la croissance,* **explique Sylvette Robelin, dirigeante de l'entreprise.** *Si cette flèche se développe trop, le sapin n'a pas un bel aspect. Mais si nous appliquons ce produit en plein jour, avec les journées caniculaires que nous avons en ce moment, il « cuit » littéralement sur l'arbre et le dégrade en prenant une couleur marron, voire en déformant la flèche. La température maximale pour l'application de ce produit ne doit pas dépasser 22°. C'est forcément compliqué en ce moment ».* **Avec son mari et son fils, elle a donc fait le choix d'appliquer ce produit le soir et même la nuit, équipée d'une lampe frontale.** *« Nous commençons entre 20 heures et 21 heures et cela peut nous emmener jusqu'à minuit ou 1 heure du matin, le temps que la parcelle soit terminée ».* **Cette procédure particulière, la famille Robelin l'a adoptée depuis trois ans. Autre adaptation des producteurs au changement climatique : le décalage des dates de plantation :** *« en ce qui nous concerne,* **conclut Sylvette Robelin,** *nous plantions au printemps, et maintenant, nous le faisons à l'automne. C'est moins risqué. »*



Le 9 juillet, des journalistes étaient conviés à découvrir les productions de sapins de Noël du Morvan, afin de communiquer sur l'obtention de l'IGP.

// ENSEIGNEMENTS

De très bons taux de réussite aux examens

Les différents résultats des épreuves de l'enseignement agricole sont tombés. En Bourgogne Franche-Comté, les taux de réussite sont légèrement supérieurs au taux national.

Le ministère de l'Agriculture a dévoilé, le 10 juillet, les résultats des examens de l'enseignement agricole. Avec un taux de réussite global de 88,3 %, ce sont 47 527 jeunes qui ont décroché leur diplôme cette année, un chiffre en progression par rapport aux 46 942 diplômés de la session 2025. Les résultats par filière se détaillent comme suit : CAP agricole : 95 % ; Baccalauréat technologique : 97,4 % ; Baccalauréat professionnel : 89 % ; BTS agricole : 79,4 %. Avec près de 220 000 jeunes en formation initiale (soit une hausse de 7 % sur cinq ans), l'attractivité de l'enseignement agricole se confirme. La ministre de tutelle, Annie Genevard, a tenu à féliciter les lauréats, soulignant que ces jeunes *« incarnent le renouvellement indispensable des forces vives de l'agriculture »* et sont préparés à intégrer des filières d'avenir au cœur des territoires. La moitié des agriculteurs français est susceptible de partir à la retraite d'ici 2030. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le taux global de réussite aux épreuves des différents examens de l'enseignement agricole s'est élevé à 90,75 %, soit un taux légèrement supérieur aux résultats nationaux. Voici les résultats obtenus par diplôme en BFC :

- certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) : taux de réussite de 96 % ;
- bac pro : taux de réussite de 89 % ;
- bac techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav) : taux de réussite de 97 % ;
- BTSA : taux de réussite de 81 %.

Berty Robert, avec communiqué



ÉLEVAGE

// OVINS

Il en a tondu un million

Nous avons échangé avec Patrick Buisson, ancien agriculteur et tondeur professionnel en Côte-d'Or. Sa double activité l'a conduit à manipuler un nombre incroyable d'animaux.

Dites *« Magnien »* à un éleveur ovin, il vous répondra à coup sûr *« Patrick Buisson »*! Nous avons fait l'expérience à maintes reprises, l'auteur de ces lignes habitant lui-même ce village près d'Arnay-le-Duc. Patrick Buisson est très connu chez les moutonniers après avoir sillonné les fermes côte-d'oriennes pendant près de 40 ans. Nous l'avons croisé il y a quelques jours et profité de l'occasion pour retracer son parcours professionnel. À notre plus grande surprise, son activité de tonte n'est pas totalement terminée, malgré ses 68 printemps: *« Effectivement, je suis en retraite depuis 2021 mais je tonds encore un peu! Le rythme a toutefois bien changé depuis trois ans, il n'a plus rien à voir avec celui du passé. Je me limite désormais à de petites troupes, d'une dizaine de têtes maximum et dans un secteur très proche de chez moi »*.

Tout de suite le virus

Fils d'agriculteur, Patrick Buisson a très vite été attiré par la tonte: *« mon père avait 150 brebis et le professionnel qui venait chez nous, Monsieur Danon du Creusot, m'avait quelque part inspiré. Ça ne s'explique pas! J'ai commencé à tondre seul, nos propres moutons, à mon retour de l'armée, c'était en avril 1978. Mon père venait de m'installer avec deux vaches et un bout de pré: oui, il était facile de se lancer exploitant, dans le temps! »*. L'éleveur monte progressivement en puissance et se fait la main: *« ma première tonte, je m'en souviens encore, m'avait pris un après-midi entier pour seulement huit agneaux… Forcément, quand on débute, on met beaucoup de temps! J'ai par la suite entrepris la tonte de nos 150 brebis en me levant dès 5 heures du matin, j'en passais cinq ou six à l'heure. Assez rapidement, les voisins m'ont demandé de m'occuper de leurs ovins. Je n'ai pas dit non, l'activité s'est lancée un peu comme ça »*. Déjà double-actif à l'époque, avec de *« petits boulots »* dans des entreprises agricoles locales, Patrick Buisson ne cache pas sa préférence pour la tonte et tend à la privilégier: *« à un moment donné, en plus de la passion, le facteur économique est forcément entré en compte dans mes choix. Je réalisais des transports de marchandises pour 150 francs par jour. Un mouton tondu me rapportait 5 francs et j'arrivais à en faire 80 quotidiennement: il n'y avait pas photo et cela m'a d'autant plus motivé à continuer »*.

Un pas en avant

Patrick Buisson devient tondeur professionnel en 1982: *« j'ai suivi deux formations près de La Rochelle puis à Salon-de-Provence. Ces sessions m'ont permis d'acquérir les bonnes techniques et les bons gestes que je n'avais pas forcément jusqu'alors. En effet, je m'étais formé un peu tout seul, avec un certain nombre de défauts… Au début, je me massacrais le dos, mais l'apprentissage des postures adéquates m'a permis d'aller beaucoup mieux. Faire de la musculation a aussi réglé tous mes problèmes, je me sentais très bien, même après une journée entière de tonte. Dans la foulée de ma première formation, je me suis équipé en conséquence, avec du bon matériel, cela a été un autre point fort. J'ai continué à progresser techniquement »*. La clientèle du tondeur s'est étoffée: *« j'ai été aidé par Monsieur Bonard, de Saulieu, qui venait de perdre un salarié et qui m'envoyait ses clients quand il ne pouvait plus suivre la cadence. J'ai tondu 5 000 moutons ma première année avant d'atteindre la barre des 30 000 au début des années quatre-vingt-dix, niveau que j'ai maintenu jusqu'en 2017 »*. Cette année-là, un salarié est parti de l'exploitation familiale: *« mon frère avait davantage besoin de moi, alors j'ai commencé à lever le pied sur la tonte. J'ai arrêté le Châtillonnais, le secteur le plus éloigné de Magnien. Malgré ça, j'ai tondu encore un peu plus de 20 000 moutons par an jusqu'en 2023 »*.



Patrick Buisson avait des journées très chargées entre la tonte et sa propre ferme, gérée avec son frère Jean-Philippe.

Aucun regret

Si c'était à refaire, Patrick Buisson *« referait exactement la même chose »*: *« à un détail près toutefois, je me formerais beaucoup plus rapidement! Le seul pépin physique que j'ai eu, lié à mon activité, est un problème au genou, j'ai une prothèse depuis quelques mois. Cela ne m'empêche pas de travailler en donnant des coups de main réguliers à mon frère sur la ferme et en continuant de tondre une centaine de moutons par an. J'ai adoré le contact avec les gens, j'ai toujours été très bien reçu dans les fermes. Nous parlions d'agriculture, c'était passionnant »*. Patrick Buisson partage sa passion pour la tonte de moutons à la moindre occasion. Plusieurs fêtes agricoles ont été organisées dans son village avec notamment le record national établi au début des années 2 000 par Philippe Boyaux, originaire de Mornay, à la limite de la Haute-Saône: *« Philippe avait tondu 594 moutons en l'espace de neuf heures. L'épreuve avait duré au total 12 heures, en comptant les pauses disponibles »*, retrace Patrick Buisson, qui vient de vendre son matériel à Mathias Brocard, fils d'agriculteur à Chaudenay-le-Château.

AG

// ÉLEVAGE OVIN

Dévalisé par les « gorets »

Un éleveur du village de Santosse, près de Nolay, déplore la venue quotidienne de nombreux sangliers dans les nourrisseurs de ses ovins. Près de deux tonnes d'aliments ont déjà été perdues en l'espace de deux mois.

Les sangliers, encore et toujours. Gabriel Papillon est habitué à cette problématique depuis son installation, à tel point qu'il avait tiré une croix sur les nourrisseurs de ses ovins, lassé de voir les sangliers venir manger la nourriture à leur place, dans les prés. *« Mais face à la canicule, il fallait bien faire quelque chose et les ressortir, car il n'y a plus rien à manger et les bêtes souffrent comme tout le monde. Je ne pouvais pas faire autrement, il fallait soigner »*, indique le jeune homme qui a fêté son 30e anniversaire il y a quelques jours. Celui-ci n'a pas croisé les doigts bien longtemps pour que les sangliers ne reviennent pas: *« ils se sont aussitôt manifestés… Depuis deux mois, j'estime la quantité d'aliments perdue à presque deux tonnes! Je ne sais pas quoi faire, il y en a partout… J'en ai encore aperçu une trentaine ce matin. Rationner et ne venir qu'avec un seau d'aliment n'est pas une solution: dans ce pré qui est le plus problématique chez moi, j'ai tout de même 70 agneaux. Alors il faut en mettre, de l'aliment… »*. L'éleveur de 250 brebis de races Romane et Charollaise est même dans l'obligation de laver ses nourrisseurs assez régulièrement: *« ils sentent tellement le goret, à force, que certains agneaux ne vont même plus se nourrir. Je sors donc le Kärcher. Oui, on en est là! »*. Gabriel Papillon n'est pas le seul, dans son secteur, à rencontrer ce genre de problème: *« chez mon voisin, qui est éleveur de bovins, les sangliers se nourrissent directement dans sa stabulation, que ce soit l'hiver ou l'été. Une caméra est installée et une soixantaine de sangliers ont déjà été filmés une nuit, ils étaient de toutes les tailles. Les plus petits n'arrivaient pas à accéder au nourrisseur, alors les femelles se sont couchées pour que les marcassins montent sur elles pour aller manger… Ce même voisin avait mis du blé dans un big-bag: ce dernier a été dévoré en l'espace de quelques heures, il n'y avait plus rien! »*.

Que faire?

L'éleveur ajoute d'autres problèmes rencontrés il y a quelques semaines avec cette même faune sauvage: *« les dégâts sur les clôtures sont nombreux et récurrents par chez nous. Ces dégradations nous coûtent à chaque fois du temps et de l'argent »*. Face à cette situation, Gabriel Papillon, excédé, a contacté la DDT, la fédération départementale des chasseurs et la société de chasse locale: *« la DDT a visiblement fait une demande pour que des louvetiers fassent le déplacement. Aujourd'hui, j'attends. Tant que je n'aurai pas vu de sangliers sur le carreau, je ne serai pas convaincu de la démarche. En ce qui concerne les chasseurs, je ne sais pas si je dois espérer quelque chose, une indemnisation de l'aliment par exemple… Je peux peut-être attendre longtemps, malheureusement. Plus il y a de sangliers, plus ils sont heureux. Pour moi, la chasse est devenue une industrie et carrément de l'élevage, c'est bien dommage »*.

AG



Gabriel Papillon, particulièrement remonté contre cette situation.

// GESTION DE L'ERGOT

Un enjeu pour la filière céréalière

S'il ne porte pas préjudice aux rendements, l'ergot est un champignon produisant des alcaloïdes particulièrement toxiques. Retour sur la biologie et les moyens de lutte contre ce champignon dangereux pour les consommateurs.



Stroma contenant les spores | Miellat sur épi | Sclérote d'ergot sur épi | Sclérote dans grains de blé

Arvalis

L'ergot est dangereux pour les consommateurs à partir d'une certaine quantité. C'est ce champignon qui avait causé de grandes épidémies au Moyen-Âge, connues sous le nom de « Mal des Ardents ». Les boulangers distribuaient sans le savoir des pains contaminés, provoquant, chez les consommateurs, hallucinations, brûlures intenses, convulsions et nécroses. En élevage, l'ingestion de l'ergot provoque un affaiblissement du bétail. Le taux de gestation et la production laitière sont diminués et, dans les pires cas d'empoisonnement, les bêtes présentent des symptômes nerveux et gangréneux.

Les spores contaminent les graminées en floraison

La contamination d'une parcelle commence par la présence de sclérotes dans le sol, qui peuvent germer en sortie d'hiver. Au début du printemps, les sclérotes enfouis à moins de 10 cm de profondeur produisent des stromas qui vont alors émerger et propager des spores dans les 20 m alentour.

Ces dernières, portées par le vent, vont contaminer les graminées en floraison, cultures comme adventices. Sur les épis touchés, un miellat apparaît. Les spores contenues dans ce miellat vont ensuite contaminer à leur tour les graminées adventices et céréales en fleur. Des sclérotes vont ensuite se développer sur les épis. Pendant la moisson, une partie d'entre eux va tomber au sol, perpétuant ainsi le cycle du champignon.

Quelle sensibilité des céréales à l'ergot ?

Toutes les céréales sont sensibles à l'ergot, mais leur sensibilité va dépendre de leur mode de reproduction à la floraison. Les cultures allogames (fécondation croisée entre 2 plantes d'une même espèce) peuvent être davantage contaminées par l'ergot, car elles ont une floraison plus longue avec des épillets plus ouverts, ce qui facilite la contamination par les spores.

Le seigle, allogame, est de ce fait la céréale la plus sensible à la maladie, ce qui justifie l'appellation historique « ergot du seigle ». Le triticale, présentant une tendance plus prononcée que les autres céréales à l'allogamie, est également identifié comme très sensible à la maladie. Les autres céréales telles que les blés, l'orge ou l'avoine (préférentiellement autogame) sont moyennement sensibles à l'ergot.

Que dit la réglementation ?

Compte tenu de la toxicité des molécules produites par ce champignon, la teneur en ergot est réglementée dans les céréales.

Pour l'alimentation humaine (Règlement européen 2023/915) :

- 0,2 g de sclérote d'ergot/kg sur les céréales brutes (excepté maïs et riz),
- 0,5 g de sclérote d'ergot /kg sur seigle (jusqu'au 30 juin 2025) puis 0,2 g de sclérote d'ergot /kg (à partir du 1er 2025).
- Sur produits transformés, ce règlement prévoit en plus, des teneurs maximales réglementaires pour les alcaloïdes de l'ergot.

Pour l'alimentation animale (Directive européenne 2002/32) :

- 1 g de sclérotes d'ergot /kg céréales non moulues

Quels leviers pour gérer l'ergot ?

Pour briser le cycle de l'ergot, plusieurs actions sont possibles :

• Il faut d'abord s'assurer de travailler avec des semences saines, pour ne pas amener d'autres sclérotes dans le sol de sa parcelle. Cette préconisation s'applique également aux semences de CIVE (avoine, seigle, ray-grass…). Pour rappel, les CIVE, récoltées bien avant le stade de développement de l'ergot sur les épis, ne sont pas porteuses d'ergot à la récolte. Toutefois, si les semences ne sont pas saines, alors elles vont contaminer le sol avec des sclérotes dont la durée de vie est d'environ 2 ans.

• Réaliser un labour permettra d'enfouir les sclérotes à plus de 10 cm de profondeur. Dans ces conditions, ils ne pourront pas émettre de spores dans les cultures. Attention, un second labour l'année suivante pourrait les remonter à la surface ! C'est pourquoi, il faut impérativement réaliser un travail superficiel du sol au moins durant la campagne suivante.

• Diversifier sa rotation est également un bon moyen de lutte, surtout lorsque le sol n'est pas travaillé. Puisque l'ergot contamine les graminées, il faudra éviter pendant au moins 2 ans d'implanter des céréales à paille sur la parcelle, et opter pour des cultures non-hôtes (oléoprotéagineux, luzerne, maïs…).

• Il ne faut pas oublier que les graminées adventices, elles aussi, sont sensibles à l'ergot : elles peuvent amener des sclérotes dans toutes les cultures. C'est pourquoi, il est capital d'effectuer un désherbage minutieux de la parcelle. Les adventices au bord de champ sont aussi un vecteur non négligeable de la propagation de l'ergot. Un fauchage des bords de parcelle au début du stade floraison des cultures permettra de réduire la pression. En utilisant différents leviers adaptés à la situation de son exploitation, il est donc possible de gérer l'ergot sur sa parcelle.

Si toutefois, des sclérotes d'ergot sont détectés dans les bennes à la moisson, il faut prévenir le collecteur de céréales qui évaluera le lot. S'il est non conforme à la réglementation, le lot sera nettoyé. Plusieurs techniques existent pour nettoyer les lots, mais elles sont longues et coûteuses. Un nettoyeur-séparateur bien réglé aura une efficacité partielle et permettra de réduire la teneur en sclérotes de l'ordre de 40 %, tandis que l'utilisation de trieur optique ou de table densimétrique permettra d'éliminer les sclérotes d'un lot de céréales (supérieur à 95 %).

Enfin, la méthanisation est un moyen efficace de valoriser les lots de céréales contaminés par l'ergot sans risque de contaminer les parcelles après épandage des digestats (étude Arvalis et Apesa, 2022).

Léa Bounhoure et Diane Chavassieux, Arvalis BFC

// EN SAVOIR +

Arvalis a mis au point une grille pour évaluer le risque ergot de votre parcelle ainsi qu'une vidéo pédagogique sur la gestion de l'ergot. Rendez-vous sur notre site www.agribourgogne.fr ou utilisez le QR code ci-dessous pour un accès direct

// BLÉ ET ORGE

Des récoltes plombées par la faiblesse des rendements

Les productions de blé et d'orge sont inférieures de 4 % et de 6 % à celles de l'an passé. Celle de blé dur est inférieure de 17 %. La faute à des rendements en baisse.

La France ne peut plus compter sur des précipitations *« pour sauver »* une récolte après une période de sécheresse précoce comme en 2009. Après trois périodes caniculaires et des semaines sans pluie qui n'en finissent plus, les prévisions céréalières d'Agreste et de FranceAgriMer pour la campagne 2026-2027 n'étonnent pas. La production française de blé n'excéderait pas 32 Mt. Elle serait inférieure de 1,3 Mt à celle de l'an passé malgré une hausse des surfaces emblavées de 3 % (4,6 millions d'hectares). Cette piètre performance s'explique par des rendements estimés à 69 quintaux par hectare (q/ha) à l'échelle nationale. Ils sont inférieurs de 7 % à ceux de l'an passé et passeraient sous le seuil des 70 q/ha pour la quatrième fois en dix ans. L'Hexagone ne pourra pas compter sur ses stocks pour exporter autant de grains que lors de la campagne passée car l'USDA et le CIC anticipent une contraction mondiale des échanges commerciaux de blé, à 205 Mt, durant la campagne 2026-2027, soit une baisse de 11 Mt. FranceAgriMer table même sur des exportations de 14,5 Mt de grains, inférieures de 1 Mt à celles de la campagne passée. Mais l'ensemble des Vingt-sept États membres serait en mesure d'exporter 32 Mt comme l'an passé selon le CIC même si leur production de blé (125 Mt) est inférieure de 10 Mt à celle de l'an passé. En fait, elle diminue dans les principaux États membres, l'Allemagne mise à part où elle est équivalente à celle de 2025 (22,6 Mt). En pourcentage, le plus fort repli est espagnol : -17,6 % à 6,3 Mt. En ce début de campagne, ces prévisions nationales et européennes n'ont pas d'impact sur le marché mondial du blé car le principal facteur de risque est la mer Noire et l'intensité des combats portuaires.

Blé dur : l'hécatombe française

Agreste anticipe une production française de blé dur (1,075 Mt) inférieure de 16,6 % à celle de l'an passé (-214 000 t). La raison : une baisse combinée, sur un an, des surfaces de 5 % à 210 000 ha (-12 000 ha) et des rendements de 12 % à 52 qx/ha (- 6,8 qx/ha). L'Hexagone n'exporterait que 630 000 t de grains dont 560 000 t vers l'UE auxquelles s'ajoutent 101 000 t de semoules. Le repli de la production européenne de blé dur (7,86 Mt ; - 200 000 t) est essentiellement français. L'Italie, premier producteur européen, se distingue de ses partenaires européens par sa production en hausse de 228 000 t sur un an à 3,8 Mt. L'orge suit le mouvement Agreste et FranceAgriMer estiment la production française d'orge à 11,1 Mt, en retrait de 6 % (ou de 0,7 Mt) comparée à l'an passé. Toutefois, ce chiffre masque deux tendances contradictoires : une production d'orge d'hiver en hausse (8,9 Mt ; + 6,1 %) et une chute de la récolte de printemps (2,2 Mt ; - 36 %). Mais l'augmentation de la superficie d'orge d'hiver semée l'automne passé (+154 000 ha ; + 13 %) a plus que compensé la baisse des rendements de 6 % (66 qx/ha; - 4 qx/ha).A contrario, l'orge de printemps a été particulièrement affectée par les épisodes caniculaires survenus dès le début du mois de mai. À l'échelle nationale, le rendement moyen de 53 q/ha (- 6 qx/ha sur un an) est inférieur de 10 % à celui de l'an passé. Par ailleurs, 175 000 ha en moins d'orges (-29 %) avaient aussi été semés en février-mars derniers. À surface constante, la production de cette céréale n'aurait diminué que de 9 %. À l'export, la France ne pourrait vendre que 6,4 Mt d'orge, 1 Mt de moins que l'an passé. À l'échelle de l'UE, la production d'orge (51,4 Mt) serait aussi en repli sur un an. La baisse est estimée à 4,1 Mt. L'essentiel de ce repli est espagnol (2,6 Mt) et français (-0,8 Mt). Aussi, le CIC estime à 9,6 Mt les capacités d'exportation de l'UE (-2,3 Mt).

ActuAgri

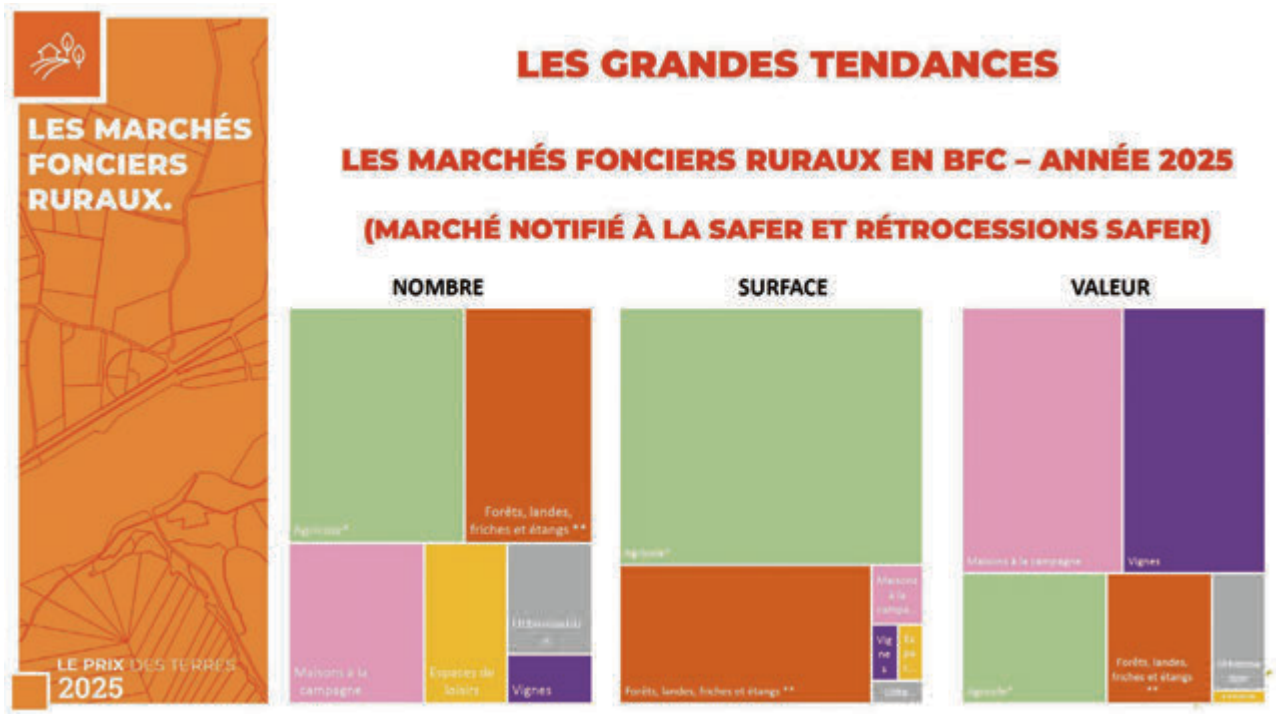
Le commerce mondial de blé est menacé

Plus de 30 % du blé exporté dans le monde est expédié depuis les ports russes et ukrainiens. Or, en ce début de campagne, la situation sécuritaire en mer d'Azov et en mer Noire impacte bien plus l'évolution du prix du blé que les épisodes caniculaires dans l'Union européenne. Si les récentes attaques sur les infrastructures portuaires russes et ukrainiennes se poursuivent, les échanges commerciaux pourraient même être paralysés. Aucune compagnie d'assurance ne couvre les cargos céréaliers qui naviguent sur ces mers. *« D'après les analystes de marché, le commerce des céréales via la mer d'Azov et le détroit de Kertch est quasiment à l'arrêt, tandis que les attaques russes contre les ports de Tchornomorsk, d'Odessa et de Pivdennyi ont déjà réduit d'environ un tiers la capacité d'exportation de céréales de l'Ukraine »*, rapporte Ukragroconsult. Les négociants craignent également qu'une nouvelle escalade ne perturbe la logistique des engrais, en plus des exportations de céréales.

// MAISONS À LA CAMPAGNE

Un marché qui progresse dans une région moins attractive

D'après la Safer, le marché des maisons à la campagne en Bourgogne-Franche-Comté présente des chiffres en deçà de la moyenne nationale, en valeur comme en progression. Pour autant, en 2025, il a fait preuve d'un certain dynamisme.



Cette infographie montre que le marché des maisons à la campagne en BFC représente très peu de surface, mais une valeur importante.

Si la Safer Bourgogne-Franche-Comté (BFC) livre chaque année une analyse détaillée des marchés fonciers agricoles, viticoles ou forestiers, de manière plus marginale, elle prend aussi en compte le marché des maisons à la campagne. En BFC, ce marché plus spécifique a semblé repartir à la hausse en 2025. Pour autant, les moyennes de prix régionales sont plus basses qu'au niveau national. Autre particularité : la Saône-et-Loire représente à elle seule un tiers du marché de ces transactions, sans doute en raison de la superficie du département, le plus étendu de BFC. Les maisons qui entrent dans la catégorie analysée disposent, au minimum, de 2500 m² de terrain, mais leur foncier peut aller jusqu'à 4 ou 5 ha. Des superficies qui n'ont néanmoins que peu d'impact sur le marché des terres agricoles.

Déficit d'attractivité

En 2025, les transactions régionales sur ce type de bien ont progressé de 10 %, s'établissant à près de 3 700 ventes, pour un total de près de 1 400 ha, chiffre lui aussi en progression de 10 %. La valeur de ces transactions représente 608 millions d'euros (en hausse de 5 %). Au niveau national, la valeur moyenne du lot associant maison et foncier s'établit à 210 000 euros en hausse de 3,6 %. Cette moyenne est supérieure à celle observée en BFC avec un montant de lot moyen de 165 000 euros, en hausse de 2,5 %. La différence avec le niveau national est peut-être à mettre sur le compte d'une attractivité moindre de la Région BFC, en comparaison de régions littorales notamment.

Berty Robert avec Groupe Safer
www.le-prix-des-terres.fr

Recul de l'artificialisation des terres

Le marché national de l'artificialisation pour les constructions, les infrastructures, les carrières notamment poursuit son recul en 2025. Même si les transactions sont en légère hausse (+ 2,2 %), les surfaces concernées ont nettement reculé aussi bien en volume qu'en valeur. Elles n'ont porté que sur 8 500 hectares, soit deux fois moins qu'il y a quatre ans, et le point le plus bas inédit depuis trente ans. On doit cette évolution aux effets de la loi Climat et Résilience sur la sobriété foncière, un contexte macro-économique défavorable aux grands projets ou encore la préférence des acquéreurs de terrains à bâtir pour des parcelles moins grandes qu'auparavant. Mais à côté de cette apparente maîtrise foncière, se développe une consommation masquée que la FNSafer estime à 28 400 hectares. Il s'agit de biens acquis dans la perspective d'un changement d'usage pour des loisirs, de la spéculation ou d'anticipations diverses et qui peuvent contribuer à la réduction des surfaces pouvant être utiles aux installations.

// ATTRACTIVITÉ

89 Une marque club fédératrice

Fin juin, l'Agence d'attractivité de l'Yonne a tenu pour la première fois son assemblée générale à Poilly-sur-Tholon. L'occasion de faire le point sur la marque « De terre et de faire ».

« Cette création n'était pas simplement une évolution administrative ou juridique. Elle traduisait une conviction forte, celle que notre territoire avait besoin d'un nouvel outil plus agile, plus intégré, plus efficace, pour renforcer le rayonnement d'une donne et consolider son attractivité », inaugure Guillaume Gigant, directeur général de l'Agence d'attractivité de l'Yonne, mardi 23 juin au domaine des granges à Poilly-sur-Tholon. Pour cette première assemblée générale, Guillaume Gigant souhaite avant tout présenter les actions menées pour *« renforcer le rayonnement de l'Yonne »* et contrer *« le séisme démographique de nos territoires »*.

En neuf mois d'activités, l'Agence d'attractivité de l'Yonne a souhaité effectuer plusieurs actions dont la poursuite des activités réalisées par Yonne Tourisme, accompagner les porteurs de projet et labelliser l'Agence en créant une marque « De terre et de faire ». *« Nous voulions inventer un nouveau modèle, faire de la création de valeurs et construire un langage commun »*, convient-il. Au cours de l'année, 170 candidats ont postulé ce qui a mené à 43 installations sur le département. Inscris dans le cadre de l'opération régionale *« Venez vivre en Bourgogne Franche-Comté »*, l'Agence d'attractivité de l'Yonne a accompagné l'installation de 170 candidats, à 50 % de personnes originaires d'Île-de-France et de 60 % de personnes ayant des projets professionnels ou en recherche d'emploi. C'est dans ce cas précis que la marque de territoire agit comme une opération marketing où l'objectif est d'identifier les secteurs d'emploi sous tension pour répondre à la demande.

« Booster la notoriété de l'Yonne »

« Pensée comme un véritable outil d'attractivité et de mobilisation collective, cette démarche vise autant à renforcer la notoriété extérieure du département qu'à recréer un sentiment de fierté et d'appartenance chez les Icaunais », annonçait-il. Pour organiser cette opération marketing, l'Agence d'attractivité de l'Yonne a fait appel à Discurv et a réalisé conjointement une étude de notoriété, d'image et d'attractivité auprès de 1 565 répondants franciliens et habitants de départements limitrophes. Cette étude a permis aux membres de l'Agence de *« mieux comprendre la perception du territoire, ses leviers d'attractivité et ses freins potentiels »*. Les résultats ont révélé une forte notoriété du département (86 %), une image reposant sur la nature, le calme et la ruralité ainsi qu'une forte attractivité résidentielle pour les actifs franciliens effectuant à grande majorité du télétravail. Toutefois, cette étude a révélé de nombreux enjeux, dont une image jugée pas assez dynamique, une offre touristique peu lisible, ainsi qu'une nécessité de mieux valoriser les dimensions économiques, culturelles, sportives et festives du territoire.


Agence Attractivité de l'Yonne

L'Agence d'attractivité de l'Yonne a tenu son assemblée générale en juin dernier.

Pour concevoir cette marque, l'Agence a souhaité miser sur des traits identitaires importants : *« une culture du travail et du « faire », un attachement profond du territoire et à ses sols, une forte dimension locale et un caractère authentique revendiqué par les habitants »*.

De nombreuses réunions ont eu lieu au cours de l'année pour associer des élus et organismes à cette volonté de promotion départementale.

Charlotte Sauvignac

ENVIRONNEMENT

// FORMATION

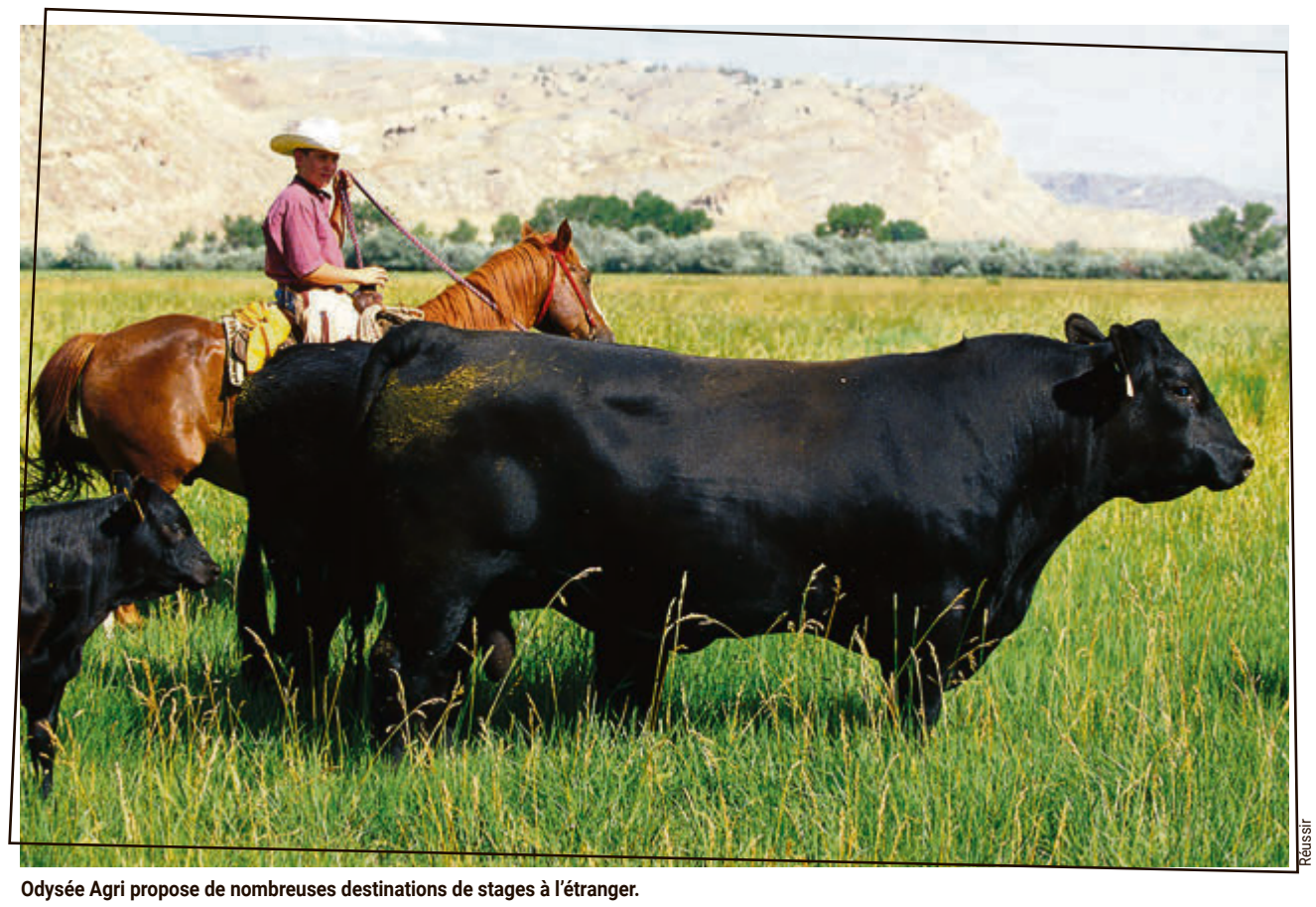
Un stage agricole à l'étranger, ça vous tente ?

Odyssée Agri est un organisme qui propose de réaliser des stages de formation agricoles à l'étranger. Si l'expérience vous tente, ne perdez pas de temps pour la préparer minutieusement.

Lorsqu'on veut devenir agriculteur il faut, bien sûr, connaître sa région, les productions auxquelles on se destine, avoir un vrai projet professionnel et se bâtir un mental de chef d'entreprise. Mais enrichir son parcours d'une expérience à l'étranger permet aussi d'ouvrir ses horizons et de penser son projet en étant fort de visions extérieures et de contextes différents. Basé en Mayenne, l'organisme Odyssée Agri se revendique comme un spécialiste de ce type de stage. Près de 4 500 jeunes en ont déjà bénéficié, renforçant leur formation professionnelle par un apprentissage de langues étrangères en lien avec la technique agricole. La Suisse, le Danemark, l'Allemagne, les Pays Bas, la Suède, l'Irlande, les USA, le Canada, La Nouvelle-Zélande, l'Australie ou même l'Islande sont les principales destinations aujourd'hui qui proposent d'intéressantes pistes pour être placé dans les domaines suivants : production laitière, production en viande bovine, horticulture, transformation fromagère, maraîchage, arboriculture, grandes cultures, viticulture-œnologie, équitation, agrotourisme, centres de recherches… L'espace européen offre de belles opportunités avec une expérience professionnelle, linguistique et culturelle. C'est l'occasion pour découvrir d'autres horizons agricoles, un autre pays, d'autres coutumes et de capitaliser des expériences. Odyssée Agri dispose de propositions variées la plupart du temps rémunérées selon la durée ou le profil du candidat. Dans la majorité des cas, les expériences sont salariées.

Réseau européen

L'organisme est membre d'un réseau européen et mondial sur les programmes d'échanges en agriculture, les opportunités sont donc plus nombreuses. Souvent, après réceptions et présentations des candidatures dans les différents réseaux, de nombreux lieux d'accueils se manifestent. Les durées de séjours un peu plus longues apportent de nombreuses valeurs ajoutées (pratique linguistique, ouverture culturelle et professionnelle, développement d'une autonomie dans un environnement différent, découverte du pays…). Sur le plan financier, c'est souvent plus avantageux. Les pays ont des approches bien différents dans le domaine. Au Canada, par exemple, les placements sont sur une base en tant que salarié avec différents types de visa selon les profils. Sachez aussi qu'il peut exister des aides à la mobilité à l'international selon les départements, régions ou autres moyens. Il ne faut pas hésiter à anticiper son dépôt de candidatures pour se positionner sur les différentes offres mais aussi sur les questions administratives et de visas. Les maîtres de stage ou patrons à l'étranger ont aussi le souci de penser à l'avance leur recrutement pour l'organisation du travail de leur entreprise. Pour reprendre l'exemple du Canada, qui instaure des quotas pour les visas, il est important de déposer son dossier au plus tôt. Cela vaut aussi pour d'autres destinations. Les dossiers doivent être soignés, complets pour commencer les recherches et confirmer les placements. Il faut faire un effort sur ce point, les lieux d'accueil étant sensibles à leur qualité. Pour les destinations hors d'Europe, il faut penser à faire son passeport et son permis de conduire international, les démarches étant relativement longues.



Odysée Agri propose de nombreuses destinations de stages à l'étranger. Réussir

D'après communiqué

Pour tous renseignements : www.odysee-agri.com/-Stages-Agricoles-a-l-Etranger

// MFR DE BEAUNE-GRANDCHAMP

Une ouverture vers l'international

La Maison familiale rurale de Ruffey-lès-Beaune va développer la mobilité de ses jeunes alternants vers l'étranger.



Maud Fréville et Caroline Laisne, la directrice et la présidente de la MFR de Beaune-Grandchamp.

Une réunion sur le thème de la mobilité s'est tenue début juillet à la MFR de Beaune-Grandchamp, en présence d'employeurs, de représentants de filières professionnelles, d'établissements de formation, de partenaires institutionnels et d'acteurs de l'apprentissage. Un *« club des employeurs »* a été lancé à cette occasion.

Ce collectif ambitionne de renforcer le dialogue entre les entreprises et le monde de la formation, afin de favoriser le développement de la mobilité des apprentis. *« Cette rencontre est une première sur notre territoire, la neuvième en France. J'espère qu'elle sera la première d'une longue série d'échanges constructifs »*, se félicite Maud Fréville, directrice de la maison familiale. Bien plus qu'un simple séjour à l'étranger, une mobilité constitue un investissement dans les compétences humaines et professionnelles des jeunes. *« Permettre à un apprenti de vivre une telle expérience, c'est développer son autonomie, sa confiance en lui, ses compétences techniques, linguistiques et interculturelles. C'est aussi lui permettre de revenir enrichi d'une expérience qui bénéficiera directement à son entreprise et à notre territoire »*, souligne Maud Fréville. La réunion a été riche en interventions. Le témoignage de deux apprenties de la MFR a mis en évidence les nombreuses compétences acquises lors d'une mobilité.

L'ancien ministre de l'Économie et des finances Jean Arthuis, président d'Euro App Mobility (association portant le projet), était lui aussi présent : *« La Bourgogne exporte ses grands crus dans le monde entier. J'ai la conviction que cette particularité ouvre de magnifiques perspectives aux apprentis comme à leurs employeurs. Un jeune qui a travaillé deux mois à l'étranger revient avec une expérience et des compétences que nulle formation en salle ne peut lui donner »*. Caroline Laisne, présidente de la MFR, a invité chacun à poursuivre cette dynamique collective et salué l'ensemble des participants de cette soirée, y compris Pierre Gernelle, directeur général de la fédération des négociants-éleveurs de Grande Bourgogne (FNEB) qui a accepté de devenir porte-parole départemental de ce nouveau club des employeurs.

AG



COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/07/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 217 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,65	4,65	4,65	
		300-350	4,21	4,37	4,26	- 0,67
		350-400	4,35	4,53	4,39	- 0,23
		400-450	4,22	4,53	4,25	- 0,32
		450-500	4,05	4,05	4,05	
	R	250-300	3,97	4,30	4,26	
		400-450	3,73	4,15	3,96	
F	U	250-300	4,97	5,12	5,02	- 0,34
		300-350	4,74	4,84	4,78	- 0,48

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 52 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	4,04	4,11	4,06	
F	U	300-350	4,42	4,42	4,42	- 0,45
		450 et +	4,08	4,08	4,08	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 233 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,47	3,51	3,49	- 0,16
F	U	24 à 36 mois	4,02	4,43	4,17	- 0,01
		- 5 ans	3,80	4,22	3,95	- 0,02
		5 à 10 ans	3,79	4,10	3,91	+ 0,06
	R	24 à 36 mois	3,54	3,97	3,80	- 0,10
		- 5 ans	3,59	3,79	3,70	- 0,10
		5 à 10 ans	3,38	3,77	3,65	- 0,07
		+ 10 ans	3,35	3,54	3,45	+ 0,04
	O	+ 10 ans	2,82	3,33	3,11	

OBSERVATIONS

Effectif global : 502 - Taux de vente : 94 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses : Offre avec une quantité limitée et une qualité très hétérogène en reflet de la saison actuelle. Le contexte commercial est toujours aussi compliqué avec peu de commandes de la part des opérateurs commerciaux à cause de plusieurs facteurs comme la chute du prix des taurillons gras depuis plusieurs semaines (en France et à l'étranger). En effet, la valorisation des animaux mis en place en ce début d'année 2026 (repousse et/ou taurillons gras) est nulle voir négative, ce qui n'encourage pas les engraisseurs ou repousseurs à aller à l'achat pour remplir de nouveaux leurs ateliers. Les conditions climatiques ainsi que de faibles récoltes de matières premières ne facilitent pas non plus la conjoncture. Tout celà nous offre peu de visibilité sur l'avenir. Les cours cèdent de nouveau du terrain.

Vaches / génisses de 30 mois : Offre de saison. Apparition de plus de vaches maigres avec le début des échographies chez les éleveurs ainsi qu'une météo défavorable pour rafraichir les animaux avant les ventes. Vente assez fluide dans les animaux de préparation correct mais tarifs plus discutés dans les animaux avec un état plus brut.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/07/2026

Effectif : 66

Broutards :	(411 kg)	1350	4,33
Génisses 18 - 24 mois :	(510 - 610 kg)	1750 - 2290	3,41 - 3,73
Génisses 24 - 36 mois :	(600 - 710 kg)	2050 - 2650	3,40 - 3,72
Vaches légères :		1790 - 2570	
Vaches entre deux :		2600 - 2900	
Vaches lourdes :		2930 - 3520	

Dans les broutards à titre indicatif un seul lot présent et vendu. Vente plus dynamique dans toutes les catégories de femelles confondues, placement rapide et cours en hausse dans les bons sujets. Seulement deux invendus.

Bovins gras : 5

Vaches de viande : 6,98 € kg de viande.

Léger fléchissement dans les bovins gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/07/2026

Effectif : 150

Agneaux :	130 - 210 €	3,02 - 3,98 €/kg
Brebis :	122 - 201 €	1,88 - 2,57 €/kg

Cours légèrement en hausse dans toutes les catégories. Les bons sujets trouvent preneurs rapidement.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/07/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 514 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,78	4,01	3,84	- 0,29
		de 38 à 44 kg	3,59	4,25	3,88	- 0,26
		de 44 à 50 kg	3,27	3,96	3,54	- 0,47
	R	de 32 à 38 kg	3,35	3,66	3,54	- 0,25
		de 38 à 44 kg	3,31	3,54	3,49	- 0,24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 156 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,60	1,88	1,64	- 0,54
		+ de 60 kg	1,89	2,70	2,34	+ 0,17
	R	- de 60 kg	0,84	1,21	1,16	

OBSERVATIONS

Effectif global : 682 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Présentation correcte en qualité et quantité. Néanmoins, les cours s'effritent encore légèrement à cause d'une demande faible et une baisse de consommation en lien avec les fortes chaleurs.

Brebis : Vente rapide dans les bonnes grasses. Vente plus compliquée dans les sujets maigres.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 Juil. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché estivale complexe, tension sur les cours. Pression à la baisse inexplicable !

Bovins maigres : pression à la baisse confirmée sur les mâles, et totalement injustifiée !

POLITIQUES

Les pouvoirs publics ont définitivement publié la SNBC3 (Stratégie Nationale Bas-Carbone) le 17 juillet. C'est le terme du long processus qui a conduit à l'actualisation, comme tous les 5 ans, de ce document d'orientation global touchant l'ensemble des secteurs d'activité.
Concernant le volet Agriculture et Elevage, l'action menée notamment par la FNB a permis d'obtenir un document exempt de tout objectif de baisse du cheptel, et incluant un ciblage de l'incohérence environnementale à importer des viandes pour notre consommation, ce sont celles-ci qu'il faut réduire !

SANITAIRE

La Commission européenne fait de la prévention des maladies animales l'un des axes majeurs de sa stratégie pour l'élevage. Elle prévoit de renforcer la biosécurité, les systèmes de surveillance et le recours à la vaccination préventive lorsque celle-ci est scientifiquement justifiée. La Commission annonce également une évaluation de la législation européenne sur la santé animale afin d'adapter le cadre réglementaire aux nouveaux risques sanitaires. Notamment les règles de vaccination, la catégorisation des maladies et l'harmonisation des mesures de lutte à l'échelle de l'Union. Enfin, l'UE entend soutenir la recherche sur de nouveaux vaccins.

Sécheresse et canicule : des données de terrain nécessaires !

Alors que la sécheresse est durablement installée partout en France, et que les canicules continuent de se succéder, les éleveurs de ruminants (FNB, FNPL, FNO et FNEC) demandent que, dans tous les départements, des enquêtes de terrain soient réalisées afin d'objectiver la situation fourragère.
Alors que l'indice de pousse des prairies utilisé dans le dispositif national a montré des failles lors des dernières campagnes, il est nécessaire de récolter, dès maintenant, des données de terrain, afin d'aider à objectiver la situation.
L'Etat ne doit pas laisser les éleveurs sans réponse face à une telle crise !

FAIT DE LA SEMAINE

Dans le cadre de l'action d'ensemble du réseau FNSEA, un travail intense a été effectué par la FNB jusqu'au bout du processus de discussion de la Loi d'Urgence Agricole.
L'objectif était d'obtenir des avancées sur plusieurs domaines majeurs, la formation du prix (dont le tunnel et une borne inférieure fondée sur l'indicateur de référence de coût de production), la gestion de l'eau, l'amélioration des règles de lutte contre le loup, le renforcement de l'étiquetage de l'origine des produits, …

FOCUS

Par un communiqué commun diffusé le 17 juillet, la FNB, la FNPL, la FNO et la FNEC ont dénoncé le fait que les éleveurs sont évincés de l'aide aux engrais, annoncée par le ministère.
En effet, les modalités d'accès prévoient la prise en compte d'une référence de seulement 50% de la consommation d'engrais de l'année précédente, 2025, tout en fixant un montant minimal de demande à 750 euros. Alors que les éleveurs sont sous pression de prix en forte chute, de coûts en hausse, et de la sécheresse, cette exclusion n'est pas entendable.

CHIFFRE A RETENIR

-20%

C'est le manque de pousse de l'herbe en France au 10 juillet, d'après Agreste. Cette baisse atteint même 40% dans le Limousin.
La carte diffusée montre une large diagonale nord-est → sud-ouest, traversant une majorité des zones herbagères allaitantes françaises, qui est très impactée par la sècheresse et la succession des canicules.
La situation des élevages est déjà critique dans de nombreuses zones !

EN REGION

Dans un arrêté paru au Journal officiel le 15 juillet, le gouvernement réautorise des intervenants extérieurs à l'Office français de la biodiversité (OFB) à réaliser des opérations d'effarouchement renforcé sur l'ours, ainsi que le prévoyaient les textes cadres qui ont précédé l'arrêté du 4 mai 2023. Cela concerne «les éleveurs, membres d'un groupement pastoral, gestionnaires d'estive, bergers et lieutenants de louveteries», qui pourront désormais intervenir «en complément de l'OFB, afin de réduire les délais d'intervention et de gagner en efficacité»

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

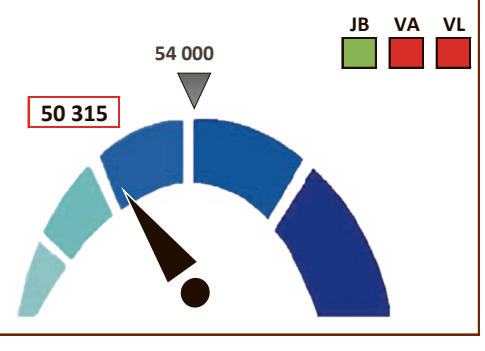
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 28

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :		Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	54 000	17 500 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 10 900 têtes		6,28	6,08	4,16	(€/kgC)
S24	51 231	17 746	7 458	11 761	normal	7,26	6,85	5,33	7,58
S25	50 747	16 267	7 959	11 756	normal	7,27	6,83	5,33	7,49
S26	46 524	11 155	7 572	10 727	normal	7,26	6,80	5,08	7,39
S27	48 165	15 506	8 824	11 156	normal	7,26	6,75	4,97	7,31
S28	50 315	15 690	10 157	nc	nc	7,23	6,70	4,97	7,25
Moyenne glissante 5 semaines	49 396	15 273	8 394	Cumul S1 à S27 :					
Evol A-1 (moy glissante)	-10%	+6%	+3%	léger ralenti					

Abattages hebdo gros bovins
D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



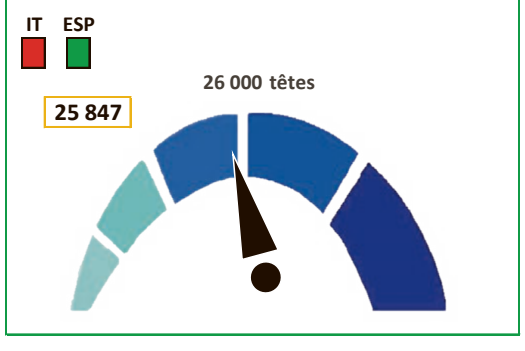
Indicateurs de prix de revient
D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

- 6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
- 6,87 Génisse R + (€/kg éc.)
- 6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
- 4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

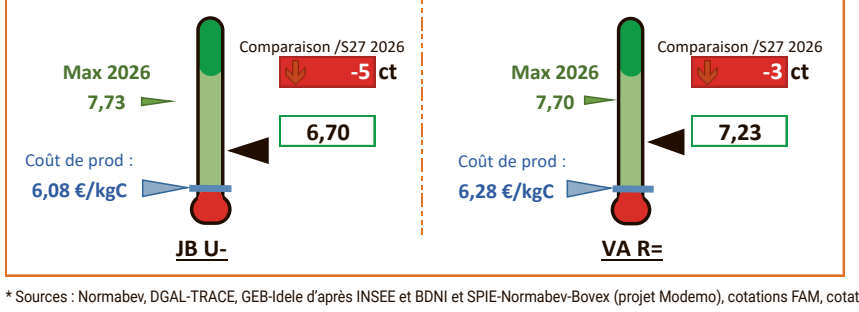
2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

Exports vifs - Italie + Espagne
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

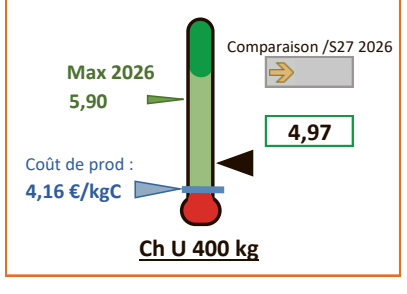


Effectifs d'animaux
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre
D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 27 du 29 juin au 3 juillet 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 193	↗
MAIGRE	5 224	↗
VEAUX	3 584	↗
OVINS/CAPRINS	2 607	↘

• **Broutard(e)s :** l'activité se dégrade sur l'ensemble des centres. La demande est insuffisante face à une offre parfois plus étoffée, entraînant des baisses généralisées et des transactions souvent laborieuses. Les acheteurs limitent leurs achats et renforcent leur sélection, pénalisant davantage les animaux de qualité inférieure, les besoins restent concentrés sur les sujets jeunes et plus résistants. En femelles, le commerce est un peu plus fluide que dans les mâles. La demande reste régulière, malgré quelques phénomènes de plafonnement.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste actif cette semaine sur la majorité des catégories. Les cours sont globalement reconduits, même si quelques phénomènes de plafonnement ou de léger fléchissement apparaissent. Les bons sujets maigres continuent de se négocier rapidement, alors que les animaux proches de la finition rencontrent davantage de difficultés.

• **Boucherie :** le contexte reste mitigé. Les cours sont souvent reconduits, mais les besoins limités et une activité plus calme compliquent leur maintien dans certaines catégories, notamment en races allaitantes. Les animaux bien finis continuent de mieux se valoriser, tandis que les tarifs plafonnent ou s'orientent à la baisse sur plusieurs places.

• **Ovins :** la tendance est nettement orientée à la baisse sur la majorité des centres. La demande reste faible, voire inexistante sur certaines places, entraînant un recul marqué des cours. Les fortes chaleurs accentuent encore cette tendance, malgré une qualité parfois correcte des animaux. En brebis, la situation est plus favorable, avec des cours stables à haussiers grâce à une meilleure qualité des animaux.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vds tracteur IH 553, 2 rm, VH, tracteur IH 624, 2 RM.
✆ **06 75 04 60 70**

39 - Achète tout tracteur en panne, épave, non roulant toutes marques, télescopique, benne, faire proposition.
✆ **0695675158**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2901)
✆ **07 63 10 20 41**

38 - Vends tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, broyeur Berti 2,50 m déport hydraulique, nacelle sur 3 points, charrue 365 sécurité boulons, faucheuse Krone 5 assiettes, tracteur MC115 avec fourche Mailleux avec Pellicand.
✆ **06 81 62 15 57**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Travail du sol

84 - Cover crop auto porteur GASCON RTN 182 V avec roues arrières. Matériel neuf - 16 disques - Largeur 1,8 m - Profondeur max 250 mm - Espace inter disques : 240 mm - 1350 kg. Prix 10 000 € HT.
✆ **0619855480**

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

42 - Vends foin BR, stock à l'abri.
✆ **06 46 10 10 32**

Irrigation

21 - Vends enrouleur Irrifrance 100/400 pneuride. (2802)
✆ **06 88 39 44 21**

Cave

34 - A vendre cause retraite, 25 tonneaux de 500 litres, Tonnellerie DAMY d'occasion 3 à 4 ans, très bon état, prix 300 €TTC par tonneau.
✆ **06 08 51 15 13**

Manutention

38 - Vds gerbeur Fenwick à bras, encadrants mat triplex modèle en 12v batterie HS.
✆ **06 73 60 12 97**

Elevage

21 - Poules pondeuses plein air de 18 mois, pondent a 60 %, Race rousse Babcock. Nourries sans OGM, labelisées bleu-blanc-cœur. Vente les mercredis et samedis 25-28-31 juillet et le 1er août 2026, de 9h à 11h30 sur commande par SMS, votre nom, nombre de poules, jour de retrait. Prendre cartons ou caisses pour le transport. Tarifs poules vivantes de 1 à 25 poules 5€ la poule. Commande site https://poulepourtous.com/poules. De 25 à 50 poules 3,5 € la poule. Commande par SMS de 51 à 100 poules 3€ la poule. Commande par SMS de 101 à 200 poules 2,50€ la poule. Commande par SMS + de 200 2€ la poule. Commande par SMS pas de livraison tarif pris à la ferme EARL DU PONTOT FERME DU PONTOT ROUTE DE SAULON 21220 GEVREY CHAMBERTIN. (3003)
✆ **06 80 41 58 75**

39 - Vends ensileuse à maïs Agram 1 rg pour affouragement journalier ; bétaillère Mazeron 5m toutes options.
✆ **06 84 83 19 90 h.r.**

Divers

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3001)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vds quad hytract 420 et dérouleuse suite demeleur paillage droite gauche bras chargement.
✆ **06 26 19 03 09**

39 - Vends élagueuse débroussailleuse Noremat M54 Desvoys DRH 6m, 3 éléments, bac galva 1 000 litres.
✆ **06 84 21 69 15**

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

89 - Vds cause retraite, tracteur NH, T7 210, 1960 H, remorque Lyonnet 14 T, TBE, portes auto. (2804)
✆ **06 72 92 66 93**

Achète vieilles poutres démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Berlingo HDI 130 2020 77 000 km attelage caméra pneus neufs écran tactile motricité renf.
✆ **06 25 70 15 02**

05 - Achat Véhicule TOYOTA ,4X4 Pick up , MITSUBISHI L200, Nissan, utilitaire, avec ou sans contrôle technique, même en panne, enlèvement rapide.
✆ **0699566364**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

38 - Vends Berlingo fourgonnette rallongée, 3 places à l'avant, crochet attelage, porte latérale, 96000 kms.
✆ **07 84 41 13 73**

74 - Recherche fourgon réfrigéré surgelé hayon 3T5.
✆ **06 81 71 47 77**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia 1m80 livraison possible ou en bois de chauffage.
✆ **0603122773**

Fourrage

01 - Cause surplus vends bottes enrubannées RGI et PT de 2025.
✆ **0640180728**

21 - 21 - Vends foin prairie naturelle + foin bio + Paille + Luzerne. Tél. : 06 84 27 13 81
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vends foin BR stocké à l'abri.
✆ **06 30 70 89 17**

39 - Vends foin 2026 - 2025 - 2024 - 2023 BR 120x120 et bottes carrées. Pas de transport POLIGNY 39.
✆ **06 83 33 88 74**

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ **06 75 39 31 86 - BOUSSARD Environnement**

Terrain

38 - Recherche parcelles humides ou marécageuses, terrains en bord de rivière ancienne peupleraie ou terrain libre de fermage pour plantation de peupliers.
✆ **06 38 99 44 26**

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.70 € (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

21 - Domaine Viticole à (21) Nuits St Georges, recherche Agriculteur ou retraité Agricole ou personne du milieu agricole, pour conduite de Minibus durant les Vendanges depuis les secteurs Dijon – Arc sur Tille et Pouilly en Auxois jusqu'au domaine. Début du contrat autour du 25 Août pour une huitaine de jours, pour transporter les vendangeurs depuis leur domicile jusqu'aux parcelles de vignes et aide aux vendanges. Pour tout renseignement,03 80 62 30 61 (3002)
✆ **03 80 62 30 61**

25 - Ferme du lycée agricole de Besançon recherche un salarié agricole polyvalent (H/F) pour participer aux travaux de son atelier lait et porcin. Poste à pourvoir rapidement. CDI, salaire selon expérience, prime de participation, logement sur place possible. Contacter le 06 84 81 00 70.
✆

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Mariage

21 - 94. Femme célibataire 48 ans avec une belle joie de vivre recherche un compagnon de vie âgé de 45 à 60 ans, au cœur sensible, sain et équilibré. (2902)
✆ **06 67 67 28 81**

Animaux

Bovin

01 - Vends taureau 23 mois Charolais.
✆ **0687024658**

38 - Vds 5 génisses Aubrac de 2 ans + 2 vaches Sakers gestantes pleines d'un taureau Aubrac, ttes garanties sanitaires.
✆ **06 89 09 72 67**

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ **06 78 59 03 92**

69 - Vends génisses montbéliardes IA charolais ter août, sept... Vaccins DNC, FCO et MHE, fièvre Q et néosporose OK.
✆ **0689483858**

71 - 64e Concours National du Mouton Charollais à Charolles jeu. 6 - vend. 7 août 2026, 800 reproducteurs attendus jeudi, après-midi : concours, aucune sortie d'animaux le jeudi ! Vendredi matin : fin du concours, vendredi après-midi : vente de béliers de stations + nombreuses ventes en case (béliers, agnelles). Nouveau le vendredi exposition/vente de taureaux avec la Société d'agriculture de Charolles. Organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des Expositions, 71120 Charolles. Rens. 03 85 24 00 18 ou osmoutoncharollais@gmail.com ; www.mouton-charollais.com
✆ **03 85 24 00 18**

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 Gaec Cadoux**

Caprin

18 - EARL Breton vends agnelles texel pur race non inscrites et 3 antenais et plusieurs gros agneaux.
✆ **06 82 25 17 13**

42 - Vends 20 chevrettes Alpines et Saneen, nées en février 2026, sevrées, écornées, indemne CAEV. 190 euros la chevrette.
✆ **06 28 28 31 33**

Chien

42 - Vends chiots Border Australiens croisés Border, 3 mâles, 1 fem. tricolore, nés le 13/04/2026, travail garde et compagnie. Mère 250 268 781 527 343, Siret 819 549 692 000 21, non lof.
✆ **06 70 03 20 63**

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Suivez-nous sur notre page Facebook
Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHAMSI
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 30 rue devosge
21000 Dijon
982 676 777 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 23/06/2026 l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de gérants de M. HAJ AWAD Mohamad Rami, M. HAJ AWAD Moustafa, Mme HAJ AWAD Shahd.
Mention au RCS de Dijon

AL26023426

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL THILL
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 845 Cours de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
415 270 347 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 22 mai 2026, le capital social a été réduit d'une somme de 6 000 euros, pour être ramené de 20 000 euros à 14 000 euros par rachat et annulation de 150 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à VINGT MILLE (20 000) €uros
Il est divisé en 500 parts, numérotées de 1 à 500 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir
Monsieur THILL Marcel
A concurrence de 150 parts, numérotées 1 à 150
En rémunération de son apport,..150 parts
Monsieur THILL Laurent
A concurrence de 350 parts, numérotées 151 à 500
En rémunération de son apport,..350 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 parts
Les associés déclarent que ces parts son réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement. »
Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à QUATORZE MILLE euros (14 000 euros).
Il est divisé en 350 parts, numérotées de 151 à 500, savoir :
Monsieur THILL Laurent
A concurrence de 350 parts, numérotées 151 à 500
En rémunération de son apport,..350 parts »
Pour avis,
La Gérance.

AL26023634

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FLORENCE TRIBOLET CHAGNEUX SAS
SASU au capital de 1 000 €
Siège social :
15 Rue du Stade 21110 Aiserey
983 508 532 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 20/06/2026 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. TRIBOLET CHAGNEUX Florence, demeurant 15 Rue du Stade 21110 Aiserey pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26023470

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LENEUF DOMINIQUE
Société civile d'exploitation agricole
en liquidation
au capital de 30 489,80 euros
siège social et liquidation :
9 Rue du Moulin 21130 CHAMPDOTRE
immatriculé sous le numéro
343 231 452 au RCS de DIJON

l'Assemblée Générale réunie le 31/12/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lucie LENEUF, demeurant 9 Rue du Moulin 21130 CHAMPDOTRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL26023524

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Avis de clôture de liquidation
Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DU BOIS DES DAMES Siège social
Mairie – Tart – L'abbaye – 21110 TART
N° d'agrément 210373 N° d'immatriculation au RCS : Dijon 423 026 806
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 29/06/2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL26023676



// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 20/07/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Volnay : Loué – Objectif : Maintien de la société exploitante Vigne AOC Volnay 1er Cru – Urbanisme : RNU - 39 a 98 ca 'CHANLIN' : AB-0110—0111—0112—0113—0115—0116
Volnay : Loué – Objectif : Maintien de l'exploitant – Vigne en AOC Volnay – Urbanisme : RNU 6 a 18 ca 'LA BOUCHERE' : AB-0028
Dossier VILLERS-ROTIN – BILLEY – AUXONNE – CHEVIGNY (39)
Objectif : Maintien des occupants
Terres, prés, landes, jardins, bois et bâtiment d'exploitation
Villers-Rotin : 44 ha 41 a 58 ca 'VILLAGE' : A-0515—0516—0530—0557—1196 - 'L AIGE BOUCHET' : A-1219—1291ZB-0018 - 'LA CORVEE' : A-0610—0640—0644—0647 - 'CHAMPS DE LA CORVEE' : A-0827—0829—0835—0836—0837—0838—1204—1304—1307—1311—1314 - 'LE BAS VRIL' : A-0762 - 'LE FRAISEY' : A-0309 - 'LES FLEES' : ZA-0001 - 'CHAMPS DE LA GAUDARDE' : ZA-0046 - 'LES PLANTES' : ZB-0032 - 'LA VEVRE' : ZC-0049—0050—0051—0053—0062 - 'PRESDU PONT' : ZC-0039—0041—0042 - 'SUR LES VINS' : ZC-0037—0038
Urbanisme : RNU
Billey : 2 ha 19 a 10 ca 'CHAMPS DE LA CENSUAIRE' : ZA-0007—0008
Urbanisme : RNU
Auxonne : 6 ha 30 a 20 ca 'CHAMPS DE CROIX DE L HERMI' : ZA-0002—0003—0004—0005—0006—0008 - 'LA CORVEE DE SOIRANS' : ZA-0011 - 'AU GRAND POIRIER' : ZC-0034
Urbanisme : Zone A du PLU
Chevigny (39) : 17 ha 86 a 94 ca 'A CORBOT' : AB-0048—0050—0079—0082ZB-0145 - 'A VERDAN' : B-0481—0484 - 'PRESDU CHENE' : ZA-0029 - 'PRESPARISOT' : ZA-0032 - 'FONTAINE DEA' : ZA-0045—0047—0048 - 'PRESJOLY' : ZB-0153 - 'AUX SABLONS' : ZB-0056 - 'AUX CASSERS D EN HAUT' : ZB-0065 - 'EN NECHELOTTE' : ZD-0080 - 'AU DESSUS DE RONDOT' : ZD-0148—0149 - 'A LAMANERE' : ZE-0013 - 'VIELLE FIN' : ZH-0015
Urbanisme : Zone N, u et A du PLU
Dossier CORPOYER-LA-CHAPELLE – DARCEY :
Libre - Sol et sous-sol d'un ensemble de parcelles en nature de prés, terres, landes.
Les parcelle situées sur la Commune de CORPOYER LA CHAPELLE cadastrées section ZA numéros 1 et 24, ZB numéros 6,7 et 9 et sur la Commune de DARCEY cadastrée section ZE numéro 4 supportent diverses servitudes constituées spécialement en vue de l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien sur les parcelles voisines.
Corpoyer-la-Chapelle : 26 ha 59 a 60 ca 'LE HAUT DE SAUSSEY' : ZA-0024 - 'LES CORS' : ZA-0001 - 'LES FOUIES' : ZB-0006—0007—0009 – Urbanisme : RNU
Darcey : 3 ha 24 a 10 ca 'EN DRESILLY' : ZE-0004 – Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **10/08/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023672

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 24/04/2026, il a été constitué la société BOUDINA MED, Société de Participations Financières de Professions Libérales de médecins à responsabilité limitée.
Capital social : 80 000 €.
Siège : 7 chemin des Echaillons 21000 Dijon.
Objet : la prise, la gestion et la cession de participations financières dans toute société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de médecin.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Gérant : Yoann BOUDINA, 7 chemin des Echaillons 21000 Dijon.
RCS DIJON.

AL26023630

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : AVG
FORME : Société civile
CAPITAL : 521 301 €
SIEGE SOCIAL : 37 Rue Général Leclerc 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession, sous toutes leurs formes, de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer
DUREE : 99 ans
APPORT EN NUMERAIRE : 1 €
APPORT EN NATURE : 401 parts sociales de la SARL PHILIPPE GIRARD, immatriculée sous le n° 417.607.835 RCS DIJON évaluées à 521 300 €
GERANCE : Monsieur Arnaud GIRARD demeurant 37 Rue Général Leclerc 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL26023642

AVIS DE CONSTITUTION

LE PARTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 Place de l'hôtel de ville - 21190 MEURSAULT
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT du 9 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LE PARTAGE
Siège : 8 Place de l'hôtel de ville - 21190 MEURSAULT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet :
- La restauration, type traiteur, plat du jour, sandwich, biscuits secs de conservation, à consommer sur place ou à emporter,
- La vente de tous produits alimentaires ou non et accessoires dérivés, non règlementés,
- La vente de toutes boissons alcoolisées ou non alcoolisées,
- L'exercice de toutes prestations de cuisine à domicile, cours de cuisine (hors organisme de formation),
- La livraison de plats aux entreprises et aux particuliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité représentant les deux-tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président :
Madame Marie DAUJAT, demeurant 8 Rue Martray - 21190 MEURSAULT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL26023645

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/06/2026 à SAULON LA CHAPELLE, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ELEVAGE DE LAYER
Siège : 30 Rue de Layer 21910 SAULON LA CHAPELLE
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 178 200 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27 juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
En application de l'article L 320-1 du code rural et de la pêche maritime, la société peut, sans perdre son caractère civil, compléter ses activités mentionnées ci-dessus par des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole.
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant de 178 200 euros
Gérant : Monsieur Ludovic LUCOT demeurant 30 Rue de Layer 21910 SAULON LA CHAPELLE
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL26023654

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : AVG IMMO
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 37 Rue Général Leclerc 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Monsieur Arnaud GIRARD demeurant 37 Rue Général Leclerc 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL26023664

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

WIMMER FRANCE
SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : Rue Saint-André
58 170 LUZY
RCS NEVERS 500 629 183

Le 28/04/26, l'associé unique a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale : SCIERIE DE LUZY
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023396

MODIFICATIONS MULTIPLES

SPL CONFLUENCE
Société publique locale,
Capital social : 100.000,00 euros
Siège social: La Jonction 58300 DECIZE
RCS NEVERS 750984064

L'AG ordinaire annuelle et extraordinaire du 30.06.2026 a, sur proposition du conseil d'administration :
D'une part, pris acte de l'expiration des mandats des administrateurs suivants : Madame Sandra BOUILLON demeurant 15 rue du Chêne 58240 FLEURY SUR LOIRE, Monsieur Philippe ROLLIN demeurant 8 ter rue de la raie 58300 DECIZE, et Monsieur Didier MOREAU demeurant Chemin de Mussy La Vignonnerie 58300 AVRIL SUR LOIRE, et a décidé de nommer en qualité de nouveaux administrateurs : Monsieur Anthony NEANT demeurant 15 rue du Carnat 58300 SOUGY SUR LOIRE; Monsieur Alain MOREAU demeurant 5 rue de la Raie 58300 DECIZE, et Madame Pascale SIMMONET demeurant 175 rue de Bellevue 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE,
Et d'autre part, décidé de supprimer les activités suivantes de l'objet social : Exploitation d'un centre technique fluvial (CTF) au port de La Copine, commune de Champvert : Toutes prestations permettant la manutention et le transport des bateaux (sortie et mise à l'eau) ainsi que toutes prestations en lien avec les bateaux fluviaux, leurs propriétaires ou locataires : Réparation et entretien des bateaux; Location de parking ou amarrages pour bateaux, voitures, camions, camping-car, caravanes, engins…; Convoyage et location d'engins terrestre et aquatique; Formation (initiale et continue); Tout négoce en lien avec l'entretien et la maintenance des bateaux fluviaux : Courtage et négoce; Vente de pièces détachées et d'accastillage; Avitaillement et vente de carburant et produits pétroliers; ainsi que les activités relatives à l'exploitation d'espaces numériques, de télécentres, de magasins de vente directe ou d'accastillage, ainsi que les activités d'entretien des bateaux, et de modifier en conséquence l'article 3 - "objet" des statuts, lequel est désormais rédigé comme suit :"ARTICLE 3 - OBJET : La Société a pour objet :
Exploitation d'installations touristiques et évènementielles : port de Decize y compris hôtel, bar-restaurant, gîtes ainsi que la gestion de toutes structures concernant le développement du port.
Animations évènementielles, culturelles et de loisirs qu'elles relèvent de la compétence «développement économique» de la Communauté de communes ou de la compétence des communes, en vertu de l'article L.111-1 du Code du tourisme, leur confiant la gestion des manifestations locales et d'équipements communaux d'accueil tels que les campings, gîtes ou bases de loisirs qui relèvent de l'action touristique.
Exploitation d'hébergement et d'activités touristiques ou ludiques communales ou intercommunales comprenant : Hébergement et restauration; Gestion des activités liées ou connexes.
D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation
.Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif."Mention sera faite au RCS de NEVERS,
Pour avis, le Conseil d'Administration.

AL26023638

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SPL CONFLUENCE
Société publique locale,
Capital social : 100.000,00 euros
Siège social : La Jonction 58300 DECIZE
RCS NEVERS 750984064

Suivant délibération en date du 20.05.2026, le Conseil d'Administration a nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, Monsieur Alain MOREAU, demeurant 5 rue de la Raie 58300 DECIZE, à partir du même jour, en remplacement de Madame Régine ROY, demeurant 1 rue du Commandant Champenier 58160 IMPHY.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.
Le Conseil d'Administration

AL26023639

AVIS DE MODIFICATIONS

ESPACE AVENTURES
SAS au capital de 31 000 €
Ancien siège social : 13, rue des Grands Prés – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 91, rue de la Fosse aux Loups – 58000 NEVERS
817 705 486 RCS NEVERS
Aux termes de ses décisions du 11/06/2026, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour :
- de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 13 rue des Grands Prés au 91 rue de la Fosse aux Loups et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Achat et vente de tous types de biens meubles (matériels, équipements, pièces détachées, vêtements et tous accessoires, etc) - Location de boxs pour le stockage - Location de tous types de matériels et équipements - Vente ambulante de tous types de biens, équipements et tous produits non consommables, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26023661

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nouvelle Imprimerie Laballery
SCOP SA à capital variable
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 06 juin 2026,
L'Assemblée Générale Ordinaire a :
Elu comme Administrateur :
- Monsieur Lionel SILBERSTEIN, 6 Rue de la Forêt – 58 500 CLAMECY
- Monsieur Fabien MONNOT, 1 Rue Pitois Champagne – 58 190 METZ LE COMTE
- Monsieur Pierre-Charles BONADEI, 42 Route de Pressures – 58 500 CLAMECY
Renouvelé les mandats d'Administrateurs :
- Madame Emilie SAGNELONGE, 4 Rue du Bois Noir Le Petit Davion – 58 210 SAINT PIERRE DU MONT
Non Renouvelé les mandats d'Administrateurs de :
- Madame Corinne DAUDET, épouse RICHARD, 6 rue du Bourbasson – 58500 SURGY
- Monsieur Bruno COQUARD, Le Champ des Prés – 58500 CHEVROCHES
- Monsieur Frédéric FERREIRA, 2 rue Emile Rebouleau – 58500 CLAMECY
- Madame Chrystèle GRALL, épouse ROUMY, 2 Rue Potin du Haut – 58 190 TEIGNY
Le conseil d'administration, aux termes d'une délibération en date du 06 Juin 2026, a entériné la nomination suivante :
- Présidente du Conseil d'Administration : Madame SAGNELONGE Emilie.
Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres.
Pour avis
Emilie SAGNELONGE, Présidente

AL26023667

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

FORESTA
SAS au capital de 620 000 €
Siège social : 63, Route de Bourges – 58000 CHALLUY
411 012 107 RCS NEVERS
Le traité de fusion établi le 13/05/2026 avec la société FORESTA NOVA, société absorbée, SARL au capital social de 110 000 € ayant son siège social à VARENNES SUR ALLIER (03) – 23, rue Marius Courteix, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 823 126 503, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 26/05/2026 et au Greffe du Tribunal de Commerce de CUSSET le 19/05/2026, et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 29/05/2026 au nom des sociétés FORESTA NOVA et FORESTA.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Associée Unique des sociétés absorbante et absorbée.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 30 juin 2026 à 23h59.
La société FORESTA étant propriétaire de la totalité des parts émises par la société FORESTA NOVA depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion aux Greffes du Tribunal de Commerce de NEVERS et de CUSSET, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société FORESTA, et la société FORESTA NOVA a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL26023663

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Myriam PREPOIGNOT
Membre de la SELARL AGIN PREPOIGNOT
Avocate au Barreau de NEVERS
demeurant 6 Square de la Résistance
58000 NEVERS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT
Situé à NEVERS (58000) – 41 Rue du Quatorze Juillet
Un immeuble comprenant :
- Au rez-de-chaussée : **UN LOCAL commercial à usage de restaurant de 66,37 m2** et une courette de 4,83 m2. **Le bien est libre d'occupation.**
- Au premier étage à droite : **UN STUDIO de 28,53 m2. Le bien est loué 375€/mois.**
- Au premier étage à gauche : **UN APPARTEMENT de 33,87 m2** donnant sur un jardin suspendu à l'arrière. **Le bien est loué 330€/mois.**
- Au deuxième étage à gauche : **UN APPARTEMENT de 16,23 m2** et 6,86 m2 de surface annexe. **Le bien est loué 375€/mois.**
- Au deuxième étage à droite : **UN STUDIO de 18,85 m2** et 3,73 m2 de surface hors Carrez. **Le bien est loué 375€/mois.**
Cage d'escalier, hall d'entrée et cave dans les communs
Cadastrés section BP n°65 d'une contenance totale de 01 a 38 ca
MISE A PRIX 40.000,00 € outre charges et frais,avec baisses successives jusqu'à 10.000,00 € en cas de carence d'enchères.
VISITES SUR PLACE LE MARDI 25 AOUT 2026 DE 10 H 00 A 11 H 00
ADJUDICATION MARDI 1ER SEPTEMBRE 2026 A 10 H 45
Tribunal Judiciaire – Juge de L'Exécution – Place du Palais - 58019 NEVERS
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS** où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°25/00020
- **SCP AXIOJURIS-LEXIENS**, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 129 Rue Servient – Tour Part Dieu 17e - 69003 LYON ; (Références : 20231069)
- **SELARL AGIN PREPOIGNOT**, Avocate au Barreau de NEVERS, demeurant 6, square de la Résistance – 58000 NEVERS (Références : 24-033)
- **Sur les sites internet : www.axiens.legal et www.encherespubliques.com**

AL26023550

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2022, Madame France Christiane THIBAULT, en son vivant retraitée, née à SAINT-CLOUD (92210), le 22 août 1941, ayant demeuré à CHATOU (78400), 7, avenue de l'Europe, célibataire, non soumise à un pacs ou partenariat, décédée à NEVERS (58000), le 17 janvier 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un simple dépôt aux termes du procès-verbal de dépôt et de description reçu le 20 juin 2025, par Maître Xavier MARTEAU, notaire associé à CHATOU, puis d'un contrôle de la saisine du légataire universel, aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la SELAS dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS susnommée, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal du contrôle de la saisine du légataire universel et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023668

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

PARAPHARMACIE COEUR DE LOIRE - RCS Nevers 977 693 233 - exploitation de fonds de commerce de parapharmacie - toutes activités développées par un institut de beauté, toutes activités liées aux soins, à l'entretien et au fonctionnement du corps - achat, vente de produits et accessoires cosmétiques, de soins et de beauté - 33 avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 13/07/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26023659

ART IS CONSPIRATION - RCS Nevers 814 237 558 - production d'œuvres artistiques non soumises à agrément préalable - Jeaux 58140 Mhère. Jugement en date du 13/07/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26023660

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHOLLET FRERES
AU CAPITAL DE 28.812,86 EUROS
SIEGE SOCIAL :
COSNE COURS SUR LOIRE
(58200) 12 Rue du Trésorier
RCS NEVERS 328 823 059
Société en liquidation

M. François CHOLLET demeurant à LE VESINET (78110) 53 Boulevard de Belgique agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHOLLET FRERES dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 3 avril 2026, sous le n° 1879, a été clôturée le 10 juillet 2026, suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL26023623

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HOTELIERE DE VERDUN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 000 euros
Siège social : 4 rue de Lourdes
58 000 NEVERS
Siège de liquidation : 4 rue de Lourdes
58 000 NEVERS
501248 231 RCS NEVERS

Le 07.07.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandat, leur a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023624

NON DISSOLUTION

AIR CONTROLE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 euros
119 Avenue de Verdun
58300 DECIZE
RCS NEVERS 817 382 187

Par décisions de l'Associée Unique en date du 11juin 2026, et conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023641

DISSOLUTION

WAGNER HOLDING
SAS au capital de 580 000 €
Siège social : 14, Route de Cercy La Tour - 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
804 518 298 RCS NEVERS

ANNONCES LÉGALES

Aux termes de ses décisions du 29/06/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. André WAGNER dt à SAINT HILAIRE FONTAINE (58) – 14, Route de Cercy la Tour a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023662

NON DISSOLUTION

COSNE ABATTOIR DU HAUT VAL DE LOIRE

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Société Anonyme à Capital Variable
Au capital de 247 909 €
Siège : Z.I. Le Tremblat
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS 387 932 437 NEVERS

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 13 mai 2026, le Président statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce NEVERS.
Pour avis, le Président.

AL26023675

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/07/2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : Lucas Guyot Location
Par abréviation LGL
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, route de Coeuzon 58230 OUROUX-EN-MORVAN
Objet : l'exploitation, quel que soit la forme (prestations, location, achat, …), de tous véhicules de compétition y compris la préparation et la participation à toutes compétitions ou championnats (écurie de voitures ou autres véhicules de course) ou toutes autres manifestations, y compris tout véhicules et matériels accessoires.
La société BY GUYOT, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 3, route de Coeuzon 58230 OUROUX-EN-MORVAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 989 695 168, a été nommée Présidente.
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Article 16
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL26023619

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 15 juillet 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI DE LA LOIRE
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 €).
Siège : MESVES SUR LOIRE (58400), 8 bis, rue de la Vallée de Charrant, « Les Etiveaux ».
Objet :
- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Monsieur Emmanuel FOUROTTE réalise un apport en numéraire, pour un montant de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €),
Madame Adeline DUSSAULT réalise un apport en numéraire, pour un montant de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €), le tout entièrement libéré.
Gérance : Madame Adeline Alice Danièle DUSSAULT, demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 17, rue du Mont Beauvois, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 2 octobre 1989, est désignée gérante pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL26023657

YONNE

// MODIFICATION

Maître Marie GANDRÉ
notaire associée à TONNERRE (89700),
6 rue Saint Nicolas

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI «DE CHESSIMONT»

capital social de 360.000,00 €
siège social : 11 boulevard de Ferrières
89800 CHABLIS
n°799 928 023 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie GANDRÉ, notaire associée à TONNERRE (89700), en date du 28/03/2024, il a été nommé co-gérant, Madame Ruth SIMPSON demeurant à CHABLIS(89800) 11 Boulevard de Ferrières.
Pour avis.

AL26023625

MODIFICATION DU CAPITAL

DOCTEUR FERKIOUI PSYCHIATRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : Clinique de Régennes
Allée du Château de Régennes,
89380 APPOIGNY
930 453 535 RCS AUXERRE

Par décision du 22 juin 2026, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 95 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 5 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 100 000 euros

AL26023640

// DIVERS

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BUSSY EN OTHE - Propriété rurale comprenant une maison d'habitation et diverses dépendances sur une surface totale de 9 ha 91 a 30 ca : 'LA PLANTE' : ZL – 0047 – 0048 – 0052 - 0053 - '0021 RTE DE PAROY' : ZL - 0054 - 'LA MARNIERE' : ZL - 0036 - zonage : zone A du PLU
Communes de STIGNY, VILLIERS LES HAUTS, ARGENTEUIL SUR ARMANÇON et JULLY – terre, lande et bois-taillis - fonds occupé - L'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les parcelles qu'il exploite, la SAFER attribuera les biens à un bailleur afin de le maintenir en place :
- STIGNY : 57 ha 00 a 80 ca - 'PRES D AUTUN' : A – 0163 – 0165 - 0644 - 'METAIRIE BROCO' : A - 0121 - 'LES NEUF LANDINES' : A – 0187 - 0188 - 'SUR MONTELOUP' : A - 0229 - 'LA COMBE JEANNADIOT' : A – 0071 – 0072 – 0073 - 0075 - 'COURMELY' : A - 0418 - 'LE CHEMIN DE GIGNY' : B - 0304 – 0305 – 0306 – 0307 – 0308 – 0309 - 0310 - 'LE POIRIER BICQ' : B – 0318 – 0321 – 0322 – 0323 – 0324 – 0325 - 0502 - 'LA CREUSE' : B - 0411 - 'LA HAIE DE PASSY' : B – 0496 - ZB - 0004 - 'VEROLOT ' : C – 0233 - 0234 - 'BLANCHAUX' : C - 0274 - 'LA VERSINE' : C - 0273 - 'LARY DES FOURCHES' : D – 0327 - 0328 - 'MONTERY' : ZA – 0013 - 0014 - 'LE SOUIL' : ZB - 0039 - 'SUR LA CREUSE' : ZD - 0012 - 'LE PETIT POIRIER REAL' : ZE – 0013 – 0014 – 0015 - 0016 - 'LE CHAMP MICHAUX' : ZE - 0012 - 'LE MATREOT' : ZH - 0018 - 'LA MALADIERE' : ZI - 0033 - 'EN SAINE TERRE' : ZI – 0028 - 0029 - 'LES LONGUES RAIES' : ZK - 0016 - 'MONTLOUP' : ZK - 0002 – zonage : zone A du PLU
- VILLIERS LES HAUTS : 5 ha 24 a 00 ca - 'LA MONTAGNE' : ZW - 0015 – zonage : RNU
- ARGENTEUIL SUR ARMANÇON : 23 ha 22 a 46 ca - 'LE GRAND VAL BERCE' : YO – 0022 - 0023 - 'LE VAL MARTINE' : YO – 0003 – 0004 - 0005 – zonage : RNU
- JULLY : 31 a 30 ca 'LE CHAGNET' : I - 0242 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/08/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023677

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Ludivine GAUME, Notaire soussigné de l'Etude sise à COURTENAY (Loiret), 13, rue du mail , CRPCEN 45064 , le 10 juillet 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au survivant entre : Monsieur William Michel Léonard ORLANDI, magasinier, et Madame Séverine Delphine TANGUY, invalide, demeurant ensemble à BUSSY-LE-REPOS (89500) 9 Lagomette.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 24 mai 1969, Madame est née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) le 18 janvier 1979.
Mariés à la mairie de VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) le 20 janvier 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023622

Maître Alexandre GUILPAIN,
notaire associé à TONNERRE (89700)
6 rue Saint Nicolas

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Olivier Maurice DURAND, né à DYE (89360), le 24 janvier 1962 et Madame Christine Andrée LANDRIER, née à MIGENNES (89400), le 15 juin 1966, demeurant ensemble à DYE(89360), 1 rue de la Mairie, mariés à la Mairie de DYE(89360), le 09 avril 2011, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial par la mise en communauté d'un bien sis à DYE (89360), cadastré sections AD n°117 et AD n°118.
L'acte a été reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 4 juillet 2026.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.
Me Alexandre GUILPAIN

AL26023649

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

ENVOI EN POSSESSION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à VENIZY (89210) du 21/07/2020, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 16 juillet 2026, Madame Mireille Marie VEYSSIER, demeurant à VENIZY (89210), 35 rue de la Source, décédée à SENS (89100), le 1er juin 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de son codicille.
Pour avis, le notaire.

AL26023653

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 09/06/2026 infirmant le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire du Tribunal des Activités Économiques du 18/02/2026 au profit de la SAS MOLINA FINANCE 26 rue des Jonches Lieudit la Borde 89000 Auxerre RCS AUXERRE 527 832 463. CIP 5040.

AL26023627

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 17/07/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique SAGEC AVALLON 20 rue Carnot 89200 Avallon (exercice de la profession d'Expert-Comptable.). RCS Auxerre 979831724. CIP 5096. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26023665

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 17/07/2026 arrêtant le plan de sauvegarde de la SAS IDEALEHOME 2 lieu-dit La Grande Forêt 72430 Saint-Jean-du-Bois (construction de maisons individuelles). RCS Le Mans 850337817. CIP 4704. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26023666

// VENTE AUX ENCHÈRES

Cabinet de Maître Isabelle GODARD,
associée de la SCP REGNIER ET ASSOCIES,
Avocat au Barreau de AUXERRE,
demeurant 2 rue Faidherbe, 89000 AUXERRE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'Auxerre
LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 A 14 HEURES 00
Une maison élevée sur cave et deux niveaux, une grange et un terrain clos, sis sur la commune de LEUGNY (89130), 8 rue Fernand Clas lieudit « 8 rue du Fernand Clas » la parcelle cadastrée :
- Section E n°302 pour 09 ares et 70 centiares.
MISE A PRIX :
20.000,00€ (VINGT MILLE EUROS)
VISITE
Visite sur place le Lundi 07 septembre 2026 de 10 heures 00 à 11 heures 00, organisée par SELARL Philippe LEGOUGE – Joan GERARD, commissaire de Justice à SENS (89).
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au cabinet Maître Isabelle GODARD, associée de la SCP REGNIER ET ASSOCIES, Avocat au Barreau de Auxerre, demeurant 2 rue Faidherbe 89000 Auxerre, avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de AUXERRE pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de AUXERRE où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

AL26023366

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SL SERVICES

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
26 rue du Tartre 89550 HERY
Siège de liquidation :
26 rue du Tartre 89550 HERY
834 168 072 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1ER JUILLET 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent DELCROIX, demeurant 26 Rue du Tartre 89550 HERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 26 rue du Tartre 89550 HERY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26023635

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALMA

SCI au capital de 100€
Siège social : 7 rue general dubois
89100 SENS
RCS 538 672 676 SENS

L'AGE du 25/11/2025 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M POTTIER cyrille, 28 rue de la dautine 89500 MARSANGY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 25/11/2025.
Radiation au RCS de SENS

AL26023656

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DES PEPINIERES HENRY

Groupement agricole d'exploitation
en commun en liquidation
au capital de 24 688,80 euros
Siège social : Les Catelineries
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Siège de liquidation :
10 Les Girandes Perreux
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
433 941 580 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 2 février 2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Erick HENRY, demeurant 10 Les Girandes Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023669

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRON du 10/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI VIANNEXIS
Siège social : 8 Rue des Grands Barreaux, 89100 GRON
Objet social : - l'acquisition par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Vincent PASQUER, demeurant 8 Rue des Grands Barreaux, 89100 GRON et Madame Anne Laure PASQUER, demeurant 8 Rue des Grands Barreaux, 89100 GRON
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

AL26023629

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (89800), il a été constitué une Société Civile Immobilère dénommée :
DENOMINATION : SCI DU CHATEAU
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Siège social : FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 2 rue de Chenevières
Capital : 1.000,00 euros
Gérance : Mme Larissa CHATELAIN demeurant à FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 2 rue de Chenevières
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AUXERRE

AL26023632

SARL LEX'NOT@IRES ASSOCIES
Titulaire d'un office notarial
dont le siège est à AUDINCOURT (25400)
30 - 32 avenue Jean Jaurès

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Cyprien JACQUES, notaire à AUDINCOURT, le 15 juillet 2026, a été constituée la société civile dénommée «PASTENAYA», siège social : PASSY (89510), 5 rue du Parc.
Capital social : DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €), divisé en 2000 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 2000,
Constitué d'apports en numéraire uniquement.
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers, de tous placements ou enveloppes financières et plus particulièrement la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet ; - L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; - La réalisation de tous travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, de réhabilitation ou d'amélioration des immeubles lui appartenant, dès lors que ces opérations s'inscrivent dans la cadre de la gestion de son patrimoine immobilier ;
- L'acquisition, la détention, la gestion et l'arbitrage de tous actifs financiers, valeurs mobilières, titres, parts sociales, actions, obligations, contrats de capitalisation et plus généralement de tous placements patrimoniaux ; - La réception de tous capitaux provenant notamment de contrats d'assurance-vie, en pleine propriété ou en démembrement ; - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties. Et plus généralement toutes opérations utiles à la réalisation de l'objet social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés (sauf exceptions).
Nommés premiers gérants de ladite société :
- Monsieur Yannis Robert André Raymond DUMOUTIERS, demeurant à PASSY (89510), 5 rue du Parc.
- Madame Stéphanie Marie QUEYREL, demeurant à PASSY (89510), 5 rue du Parc.
Pour insertion - Me Cyprien JACQUES

AL26023646

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2026 à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI SJC
Forme : Société civile immobilière.
Objet : La Société a pour objet :
- l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers,-
la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ;
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 21 rue de l'Ardillier – 89330 SAINTJULIEN-DU-SAULT
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 200 euros.
Gérant : Monsieur Sébastien BOUVRET demeurant 21 rue de l'Ardillier – 89330 SAINTJULIEN-DU SAULT.
Cessions de parts : Cessions libres entre associés.
Cessions soumises à agrément par le gérant dans tous les autres cas.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL26023652

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du18 juin 2026, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC DU VALQUIRIT.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000 €.
Siège social : 40 la Margottière – 89150 VALLERY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : 3 000 € en numéraire.
Gérant : M. Damuel DELIGAND, demeurant à VALLERY (89150) – 40 la Margottière.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL26023670



PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

// AUTOMOBILE

Est-ce le bon moment de passer à la voiture électrique ?

Dans le contexte actuel des prix exorbitants du carburant, de plus en plus de personnes envisagent l'achat d'une voiture électrique. Ces véhicules récents peuvent-ils rivaliser avec les traditionnels sur le marché de l'occasion ? Voici quelques éléments de réponse.

Face à la flambée des prix des carburants, une question revient : est-il judicieux d'opter pour une motorisation électrique ? De plus en plus de Français prennent cette voie, qui représentait 20 % des voitures neuves achetées en 2025. Ces véhicules, qui n'émettent pas de particules polluantes, contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduisent les nuisances sonores, sont agréables à conduire par leurs accélérations plus franches.

La motivation première des usagers demeure toutefois financière : là où le coût du carburant est estimé à environ 14 euros pour 100 km en thermique, il oscillera entre 2 et 7 euros en électrique selon le modèle choisi. Le principal frein est également d'ordre financier : pour un même véhicule, la différence de prix entre ses versions thermique et électrique peut dépasser les 10 000 euros. De quoi faire réfléchir, d'autant qu'on n'a pas encore énormément de recul sur la durabilité de ces nouvelles motorisations.

Des aides nationales

Dans le cadre de la transition énergétique, l'État a instauré des aides financières pour l'achat ou la location d'un véhicule particulier neuf fonctionnant uniquement à l'électricité. La prime « coup de pouce véhicule particuliers électriques », maintenue en 2026 et qui est déduit de la facture d'achat ou versé après coup, a ainsi remplacé le bonus écologique. S'y ajoute un plus pour les véhicules dont la batterie a été fabriquée dans le respect des réglementations européennes. Divers critères s'appliquent : le prix du véhicule ne doit pas excéder 47 000 euros et il doit peser moins de 2,4 t. Le montant de cette mesure varie de 3 500 à 5 700 euros et l'aide complémentaire pour le lieu de production des batteries est compris entre 1 200 et 2 000 euros.

Une autre mesure nationale permet d'accompagner les particuliers à la location d'un véhicule électrique sur une durée de trois ans ou plus avec ou sans option d'achat. Pour bénéficier des 7 000 euros de leasing social, il faut parcourir plus de 15 km par jour entre son lieu de travail et son domicile ou bien faire plus de 8 000 km par an dans le cadre de son activité professionnelle. Les critères concernant les caractéristiques du véhicule sont identiques. Pour faire valoir vos droits à ce soutien soumis à condition de revenus, rendez-vous chez le concessionnaire ou vendeur. Une fois le dossier monté et les démarches réalisées, la somme sera déduite du premier loyer. Avec ce mode de fonctionnement, aucun apport n'est nécessaire et le professionnel se doit de proposer un modèle avec une mensualité de 140 euros ou moins au maximum. De quoi convenir à de nombreux budgets.

Autonomie et temps de charge

Les voitures électriques ont aussi leur lot d'inconvénients, à commencer par l'autonomie, plus limitée, et le temps de charge, pour l'heure plus long qu'un passage à la pompe. On doit donc surveiller de près son niveau de batterie pour ne pas être pris de court en cas d'imprévu même si la France compte de plus en plus de bornes de recharge (plus de 150 000). Sur les prises domestiques standards, le temps de charge moyen dure huit à dix heures. On peut également installer chez soi des dispositifs permettant de "refaire le plein" plus rapidement. Autre préoccupation : la durée de vie moyenne d'une batterie, dont le remplacement est très onéreux. On estime qu'elles fonctionnent en moyenne une quinzaine d'années sans dégradation trop importante.

De même, une interrogation éthique se pose vis-à-vis du devenir de ces composants. À l'heure actuelle, l'Union européenne impose un taux de recyclage de 65 % du poids des batteries, mais les matières rares extraites pour leur fabrication seront-elles bien valorisées après utilisation ? Aussi, face aux constructeurs étrangers et notamment chinois, comment savoir si des réglementations sont appliquées pour ces voitures dont les prix défient toute concurrence ? Déterminer si la suppression des émissions de particules polluantes contrebalance les coûts de recherche et de fabrication des batteries demeure la grande inconnue du marché de l'automobile électrique. Il est donc important de se tenir à jour dans les avancées technologiques, économiques et politiques pour déterminer le moment le plus important d'acquérir les véhicules de demain.

Augustin Schlupp

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 25 juillet

// Nuit sous les étoiles à Beaune

La Cité des Climats et vins de Bourgogne (21, avenue Charles de Gaulle) se transformera en observatoire du ciel, à partir de 19 heures et jusqu' à 2 heures du matin en accueillant la 3e édition de « La Nuit des Étoiles », organisée en partenariat avec la Société Astronomique de Bourgogne. L'événement proposera au public de partir à la découverte des phénomènes célestes grâce à un programme mêlant observations, ateliers participatifs et expériences immersives. Des télescopes seront installés au 5e étage de la Cité et permettront d'observer le soleil en début de soirée puis les étoiles à la tombée de la nuit.

Gratuit pour les moins de 6 ans, jeunes : 11 euros, adultes : 14,50 euros. www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Jeudi 30 juillet

// Concert jazz à Beaune

Un concert de jazz manouche est proposé à partir de 19 heures, place Carnot. Vous pourrez y écouter le trio dijonnais Les Manches à Cordes. Ils reprennent des tubes de tous horizons, en mode jazz manouche.

beaune.fr

• Jeudi 30 juillet

// Nocturnes estivales à Arnay-le-Duc

Tous les jeudis, à partir de 18 heures, la ville s'anime. Musardez dans ses marchés et retrouvez des produits régionaux. La restauration est proposée par des associations locales.

Renseignements : 06 06 45 08 06

• Mardi 4 août

// Village 100 % sport à Gevrey-Chambertin

À l'occasion du passage du Tour de France féminin de nombreuses initiations et animations sportives seront au programme de ce Village 100 % sport Côte-d'Or, de 10 heures à 18 heures.

cotedor.fr

• Jeudi 6 août

// Soirée aux lanternes à Montbard

De 21 h 30 à 23 heures, explorez le parc Buffon à la lumière des lanternes, en suivant plusieurs guides du musée Buffon et apprenez-en davantage sur l'histoire du château des Ducs de Bourgogne.

Renseignements : ot-montbard.fr Gratuit. Rendez-vous au parc devant le cabinet de travail de Buffon.

Nièvre

• Samedi 25 juillet

// Une soirée, deux concerts à Decize

À partir de 19 h 45, place Saint-Just, deux concerts sont proposés. Le premier, avec le chanteur Kilian qui proposera de la variété française, des années 70 à nos jours. Puis, à partir de 21 h 15, l'artiste blues Philippe Ménard sera sur scène.

www.ville-decize.fr

• Dimanche 2 août

// Concert à Decize

Le groupe nivernais Tri Sélectif sera en concert au stade nautique à partir de 17 heures. Ils réinventent les titres populaires qui ont marqué les mémoires pour vous offrir un voyage musical authentique et généreux. De Bernard Lavilliers aux Beatles, en passant par Mickey 3D, Alain Souchon ou Depeche Mode, le groupe propose un patchwork original. Ces artistes transforment chaque concert en une fête conviviale.

ww.ville-decize.fr

• Mercredi 5 août

// Soirée années 80 à Ouroux

L'association Les Chemins d'Ouroux organise plusieurs soirées destinées à récolter des fonds pour les travaux d'ouverture de la Voie du tacot, une ancienne voie de chemin de fer qui a fonctionné entre Corbigny et Saulieu de 1901 à 1939 et qui est devenue itinéraire de randonnée. Une soirée concert années 80 aura lieu à partir de 19 heures à la salle des fêtes. De la restauration sera proposée sur place.

Renseignement au 07 88 40 21 13 et sur www.cheminsdouroux.fr

• Vendredi 7 août

// Rencontre-dédicace à Château-Chinon

La librairie « Le Goût des Mots » (12, boulevard de la République) propose une rencontre-dédicace avec l'auteure nivernaise Marjorie Levasseur pour son livre intitulé « Et laisser l'eau couler sous les ponts ». Elle se tiendra de 14 h 30 à 18 heures.

Yonne

• Samedi 1er août

// Marché de producteurs

Dans le cadre d'un « Ete à la Ferme » organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, le 1er août, les Ruchers de la Croix Blanche organise une marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme de 15h à 19 heures. 29 fois médaillé au Concours Général Agricole, Sylvestre Bonnemain vous donne rendez-vous à la Croix Blanche Montacher-Villegardin le 1er août prochain.

Pour plus d'informations : 06.51.91.11.90

• Samedi 8 août

// Marche gourmande

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organise le 22 août prochain, une marche gourmande sur près de 13 kilomètres, au cœur du Morvan. Rendez-vous à 10 heures sur place, avec des départs de groupe différés. Pour manger, au menu : apéritif, entrée (pâté en croûte accompagné d'une salade), plat (pièce de bœuf et ses patates en sauce), fromage blanc et tartelette aux fruits. Buvette sur place et réservation repas obligatoire. Pour le repas : 25 € par personne (apéritif inclus), 12 € par personne pour les enfants et possibilité de marcher sans repas (5 € par personne).

Sur réservation par téléphone au : 06 45 36 05 71

• Samedi 8 août

// La guinguette des récoltes

Pour la 1ère édition, les Jeunes Agriculteurs du Chablisien organisent, le samedi 8 août prochain, une soirée plein air au milieu des vignes, où le Food Truck « Ade Fabrik », le DJ Set Loïck Gouvine et une buvette seront présents. L'objectif : organiser une soirée pré-vendanges où règnera convivialité et sérénité. Utilisez le QR Code ci-dessous pour connaître le lieu de rendez-vous :

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

La Ferrandaise, de l'extinction aux projecteurs de Paris

Dans le Puy-de-Dôme, une poignée d'éleveurs passionnés a permis à la Ferrandaise de survivre. Leur travail acharné sera célébré en 2027, quand la race deviendra l'égérie du plus grand rendez-vous agricole français.

L'annonce du Salon international de l'agriculture, mi-juin, de choisir la Ferrandaise comme vache égérie, marque d'une pierre blanche l'histoire de la race. Alain Guéringer, président de l'association La Ferrandaise et les éleveurs ont reçu cette nouvelle avec *« beaucoup de joie et un sentiment de consécration »*. La vache originaire du Puy-de-Dôme se voit ainsi reconnue et saluée tout comme le travail de sauvegarde mené depuis plusieurs générations pour ne pas la voir disparaître. Un coup de projecteur pour le moins exceptionnel pour ce bovin, mais aussi pour tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre. *« Aujourd'hui, la Ferrandaise est mieux identifiée dans la région, mais il reste à la faire connaître auprès des métiers de bouche et du grand public. Certains bouchers ne la connaissent même pas »*, souligne-t-il.



Emmanuel Boitier / SIA

Sauvée de l'extinction par une poignée d'éleveurs, la Ferrandaise sera la tête d'affiche du prochain SIA.

Quasi-disparition

Dans les années 1980, la Ferrandaise frôlait l'extinction avec moins de 200 femelles et seulement cinq taureaux subsistant. Le programme de sauvegarde, lancé à la fin des années soixante-dix, a permis d'inverser la tendance. Aujourd'hui, on dénombre environ 4 000 femelles, dont plus de 3 000 vaches de plus de 2 ans, et 750 éleveurs en France possédant au moins un animal ferrandais. Parmi eux, 150 élèvent au moins dix vaches, principalement dans le Puy-de-Dôme, la Loire et le Cantal. *« On peut considérer qu'elle a passé le cap de la sauvegarde, même si elle reste fragile »*, estime Alain Guéringer.

La race peut même rougir d'une belle dynamique avec une trentaine de taureaux disponibles en insémination artificielle et 50 à 60 individus en élevage. Le programme de sauvegarde de la race s'est attaché à préserver les caractéristiques de l'animal et notamment sa mixité lait et viande. *« Nous n'avons nullement l'intention de créer deux rameaux distincts »*. C'est d'ailleurs ce qui séduit aujourd'hui de nouveaux éleveurs.

La Ferrandaise est une vache ayant très peu évolué. Sa génétique actuelle est similaire à celle d'origine. Sa rusticité, son aptitude à la marche, ses facilités de vêlage et sa capacité à valoriser tous les types de fourrages en font une concurrente sérieuse. *« Des jeunes cherchent des Ferrandaises pour des systèmes autonomes »*, observe le président. La Ferrandaise, une race à l'épreuve du temps et du changement climatique ? *« Peut-être. Elle a toutes ses chances »*, affirme Alain Guéringer. Un partenariat avec l'Inrae étudie d'ailleurs le comportement de la race face aux fortes chaleurs, aux côtés d'autres races.

Le défi de la consanguinité

Cette race auvergnate a donc su rebondir, mais des défis persistent. La gestion de la consanguinité, héritée des effectifs réduits des années quatre-vingt, reste une préoccupation majeure pour la race. Avec seulement cinq mâles fondateurs, les parentés sont nombreuses et chaque éleveur doit veiller à éviter les croisements trop proches. L'Institut de l'élevage et l'association La Ferrandaise travaillent main dans la main pour éviter les risques, avec des plans de reproduction personnalisés pour chaque vache et chaque taureau en insémination artificielle. *« J'ai moi-même un tableau de croisement pour connaître les risques dans mon élevage »*, explique Alain Guéringer. La base de données, mise à jour chaque année, permet de suivre cette diversité génétique. L'enjeu est à la fois individuel *« même si les risques dans l'élevage ne sont pas visibles à court terme »*, mais surtout collectif. *« Nous devons conserver à tout prix l'ouverture génétique reconstituée au fil des décennies grâce au plan de sauvegarde »*.



LD / Pamac

Pour Alain Guéringer, président de l'association La Ferrandaise, cette mise en lumière au SIA est une reconnaissance du travail accompli.

Des données de production encore trop rares

Autre défi : l'absence de données suffisantes pour établir des références solides sur la production laitière ou bouchère. Peu d'éleveurs sont inscrits au contrôle laitier et le nombre d'animaux mesurés reste insuffisant pour publier des moyennes fiables. *« On essaie de motiver les éleveurs, car on a besoin de ces références »*, insiste Alain Guéringer. Il estime que la production laitière moyenne d'une vache ferrandaise se situe autour de 4 000 litres par lactation, avec des pointes à 6 000 litres pour certains sujets. La Ferrandaise conserve ainsi son double potentiel, laitier et boucher, une mixité que les éleveurs tiennent à préserver. La consécration au Salon international de l'agriculture sera l'occasion de rappeler que la Ferrandaise, race discrète, mais résiliente, a su se relever grâce à la passion de ceux qui croient en elle. Et de prouver qu'elle a encore de beaux jours devant elle.

Mélodie Comte

Objectif : renouveler l'expérience visiteur

Pour son édition 2027 qui se tiendra porte de Versailles à Paris du 27 février au 7 mars, les organisateurs du Salon international de l'agriculture ont pour ambition de *« renouveler l'expérience visiteur tout en garantissant une lisibilité optimale du parcours »* en offrant *« une expérience toujours plus fluide, immersive et inspirante »*. Un vaste programme qui doit se composer en partie avec les travaux de modernisation du site et l'indisponibilité des pavillons 2 et 3 qui en résulte.

Dans ce nouveau parcours, l'univers « élevage » avec ses cinq rings et ses 4 000 animaux conservera ses repères. Les vaches, les moutons, les chèvres et les cochons régneront en maîtres dans le pavillon 1. Les visiteurs pourront admirer les chevaux et les ânes au pavillon 6. En revanche, les chats et les chiens rejoindront le pavillon 7.3. L'univers « cultures et filières végétales » restera positionné dans le Pavillon 4, à l'exception du secteur jardin et potager relocalisé dans le Pavillon 7.3. Les exposants de l'univers référence des « services et métiers de l'agriculture » investiront à nouveau les Pavillons 5.1 et 5.2. Quand le pôle d'attractivité de la Ferme pédagogique du SIA reviendra aux côtés des institutionnels. Enfin, les produits, agricultures et élevages du monde prendront place dans le Pavillon 7.2 et les produits de France métropolitaine et d'Outre-Mer se répartiront entre les Pavillons 4 et 7.1.